GRAND CONSEIL **M 3176-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 9 novembre 2026

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de Natacha Buffet-Desfayes, Thierry Oppikofer, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Adrien Genecand, Philippe Meyer, Yvan Zweifel, Jacques Béné, Murat-Julian Alder, Véronique Kämpfen, Geoffray Sirolli, Alexis Barbey, Pierre Nicollier : Pour plus d'efficacité dans l'accompagnement des jeunes adultes en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage et à l'aide sociale !

Rapport de majorité de Natacha Buffet-Desfayes (page 4)
Rapport de minorité de Arber Jahija (page 53)

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 11.26

Proposition de motion
(3176-A)

Pour plus d'efficacité dans l'accompagnement des jeunes adultes en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage et à l'aide sociale !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'existence de CAP Formations au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ;
- que l'objectif de CAP Formations est d'aider, d'accompagner et de soutenir gratuitement jusqu'à l'entrée dans une formation qualifiante les jeunes âgés de 15 à 25 ans en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage ;
- l'existence d'Objectif jeunes au sein du département de la cohésion sociale (DCS) ;
- que l'objectif d'Objectif jeunes est de permettre à des jeunes en rupture de formation de retrouver un rythme, de reprendre confiance en eux, et d'envisager des perspectives d'avenir à travers le sport, les arts et la culture ;
- l'existence du dispositif Jeunes adultes en formation actifs et actives (JAFA) au sein du DCS ;
- que l'objectif du programme JAFA est de remobiliser les jeunes âgés de 18 à 25 ans en rupture de formation et de favoriser leur développement professionnel en faisant appel à Objectifs jeunes ;
- que le programme JAFA offre la possibilité d'obtenir une bourse de préformation permettant d'éviter l'aide sociale ;
- qu'il est évident que les objectifs de CAP Formations et d'Objectif jeunes se recoupent ;
- qu'il est nécessaire de concentrer les efforts pour insérer ou réinsérer les jeunes âgés de 15 à 25 ans au lieu de les diluer ;
- qu'il est bienvenu de garantir une continuité dans le suivi des jeunes en rupture ;
- qu'il est nécessaire d'éviter les doublons au sein de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à créer un dispositif afin d'identifier le décrochage scolaire de manière précoce notamment lors des redoublements ;
- à rendre obligatoire l'inscription à un programme de remobilisation du dispositif Jeunes adultes en formation actifs et actives (JAFA) ou une activité au bénéfice de la collectivité, pour tous les bénéficiaires de 18 à 25 ans sauf avis médical contraire ;
- à développer, en concertation avec les milieux économiques, de nouveaux modèles de collaboration entre les entreprises et l'Hospice général permettant une insertion socioprofessionnelle directe et durable des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale, sans charges administratives disproportionnées pour les employeurs ;
- à s'inspirer du dispositif neuchâtelois en désignant un ou une titulaire aux compétences établies pour créer et entretenir les contacts entre les entreprises et les bénéficiaires de l'aide sociale d'une part, entre le DIP, le DCS et l'OCE d'autre part.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Natacha Buffet-Desfayes

Séance du 27 janvier 2026

M[me] Buffet-Desfayes présente la motion M 3176, intitulée « Pour plus d'efficacité dans l'accompagnement des jeunes adultes en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage et à l'aide sociale ». Elle rappelle l'existence de CAP Formations, dispositif rattaché au DIP, dont la mission consiste à aider, accompagner et soutenir les jeunes âgés de 15 à 25 ans jusqu'à leur entrée dans une formation qualifiante, ainsi que celle du programme Objectif jeunes, relevant du DCS, destiné à permettre aux jeunes en rupture de formation de retrouver un rythme, de reprendre confiance et d'envisager leur avenir notamment par le biais du sport, des arts et de la culture. Elle mentionne également le dispositif Jeunes Adultes en Formation Actifs (JAFA), projet pilote mené depuis près de deux ans au sein du DCS, visant à remobiliser les jeunes de 18 à 25 ans en décrochage et à favoriser leur développement professionnel. Tout en soulignant que ces dispositifs s'inscrivent dans une logique d'accompagnement et de soutien des jeunes en difficulté, elle relève la multiplicité des efforts humains et financiers déployés tant au DIP qu'au DCS et exprime la volonté d'en améliorer la cohérence afin d'éviter d'éventuels doublons. La motion invite ainsi à fusionner Objectif jeunes et CAP Formations, deux dispositifs existants dans des départements distincts mais s'adressant à un public d'âge comparable, de manière à offrir un accompagnement continu des jeunes de 15 à 25 ans. Elle préconise de rattacher ce dispositif fusionné au DIP, estimant que l'intervention doit s'opérer en amont plutôt que tardivement, et affirme ne pas vouloir se limiter à une modification de la loi sur l'aide sociale, mais bien encourager une approche globale permettant de mieux coordonner les actions et de renforcer l'accompagnement des jeunes concernés.

Réponses aux questions des commissaires

Principe de fusion proposée et possible nouvelle entité

La réflexion porte sur la création d'une nouvelle entité, sous la forme d'un dispositif unique. Il existe un grand nombre de mesures d'accompagnement destinées aux jeunes et, à la lecture de leurs descriptifs, plusieurs moyens mis en œuvre se recoupent largement.

Rattachement au DIP et risque de déplacer un problème d'un endroit à l'autre

Le rattachement envisagé au DIP ne constitue pas une obligation, mais résulte d'un choix motivé par la volonté de prendre en considération les jeunes en situation de décrochage à un stade plus précoce. Tous ne se retrouvent pas nécessairement à l'aide sociale, ils bénéficient, en amont, de mesures d'accompagnement destinées à prévenir une telle situation. S'agissant de la crainte d'un simple déplacement du problème d'un département à un autre, la mise en place d'un dispositif unique, reposant sur des moyens identiques et évitant les doublons ainsi que la déperdition d'informations, représenterait un gain tant pour les jeunes concernés que pour l'ensemble du dispositif.

Affaiblissement possible du système

Il existe actuellement trop de logiques de silos et il serait opportun de les réduire. De nombreux acteurs rattachés au DIP, impliqués dans les réseaux d'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire, se retrouvent également au sein du DCS. Certaines de leurs missions se recoupent en partie.

Santé mentale des jeunes

Ces mesures visent à remobiliser les jeunes par différents vecteurs, notamment le sport, la culture et également les activités en lien avec la nature. Des informations à ce sujet ont déjà été relayées dans la presse, tout comme des reportages présentant des intervenants mandatés spécifiquement pour assurer la remobilisation de ces jeunes.

Séance du 3 février 2026

Audition de MM. Charles Beer, président, et Yann Boggio, secrétaire général – FASe

M. Beer indique qu'il va introduire brièvement le sujet, avant de laisser la parole à M. Boggio, qui développera le propos. Il précise que, si la commission le permet, il souhaite d'emblée délimiter le cadre de l'intervention. Il relève que les objets traités, à savoir le projet de loi et la motion, portent sur des thématiques importantes et concernent de nombreux dispositifs. Il indique toutefois que, pour des raisons de compétences, l'intervention se concentrera sur le rôle de l'institution qu'il représente en matière d'insertion des jeunes, qui constitue le cœur de son champ d'action. Il précise que cette action s'inscrit dans le cadre de collaborations mises en place entre l'institution et différents dispositifs, qu'ils soient associatifs ou étatiques. Il souligne que c'est sur ces éléments que portera principalement leur contribution, estimant que, pour

d'autres thématiques abordées dans le cadre des débats, ils n'apporteraient pas de valeur ajoutée pertinente, ce qui motive cette focalisation volontaire de leur intervention.

M. Boggio indique souhaiter préciser brièvement la situation générale. Il dit qu'il y a environ 800 à 900 décrocheurs par an du système de formation jusqu'à 18 ans et qu'environ 13 à 14% des jeunes se retrouvent, à 25 ans, sans certification du secondaire II. Il souligne qu'il est aujourd'hui extrêmement difficile, pour ces jeunes, de trouver un emploi sans qualification, ce qui conduit une part importante d'entre eux à dépendre, à terme, de l'Hospice général. Cela signifie qu'environ 4000 à 5000 jeunes de moins de 25 ans se trouvent en situation de décrochage durable, sans reprise de formation. Il soulève par ailleurs une évolution notable de l'âge moyen d'entrée en formation. Alors que celui-ci se situait auparavant autour de 18 ans, il dépasse aujourd'hui 21 ans, ce qu'il qualifie de changement important. Face à cette situation, il explique qu'il existe depuis longtemps une pratique de mobilisation des jeunes, notamment par le travail social de proximité. Ce dispositif, historiquement appelé « petits jobs », a été supprimé à la fin de l'année 2023 et remplacé par le stage d'exploration professionnelle (XP), afin de correspondre pleinement au cadre légal. Ce changement s'inscrit notamment dans le cadre de négociations visant à obtenir une dérogation à la loi sur le salaire minimum, tout en recentrant l'activité sur les jeunes les plus éloignés d'un parcours de formation. Il précise que ce dispositif a été entièrement remodelé. Il comprend désormais un bilan d'entrée, réalisé notamment à l'aide d'outils d'auto-évaluation des compétences transversales (soft skills), permettant de comparer l'auto-évaluation des jeunes avec celle des professionnels et de fixer des objectifs clairs dès le début du stage. Les stages sont limités dans le temps, avec un maximum de 175 heures par année, volume qui n'est pratiquement jamais atteint. En pratique, les engagements se situent plutôt entre 25 et 45 heures, l'objectif n'étant pas de maintenir durablement les jeunes dans le dispositif, mais de déterminer ce qui peut être construit avec eux. Il souligne que ces jeunes sont souvent très éloignés des dispositifs de formation traditionnels et relèvent de logiques extrascolaires. L'enjeu principal est de les remobiliser, de leur redonner un rythme, de les inciter à se lever le matin, à adhérer à un projet et à reprendre une première expérience d'activité, afin de leur permettre de progresser vers un objectif de formation. Il insiste sur l'importance du repérage de ces jeunes en difficulté. A cet égard, les 19 équipes de travail social présentes dans les quartiers jouent un rôle central. Elles connaissent les jeunes, établissent un lien de confiance et travaillent à les orienter vers une reprise de parcours. S'agissant des chiffres, il indique qu'après le remodelage du dispositif au 1er janvier 2024, 960 jeunes

ont été accompagnés en 2024. Pour 2025, le nombre devrait dépasser 1000 jeunes, les chiffres définitifs n'étant pas encore disponibles. Les stages sont réalisés au sein d'institutions publiques, associatives ou privées, en étroite collaboration avec ces partenaires, notamment les communes. L'objectif est de replacer les jeunes dans une logique d'activité concrète, leur permettant de démontrer certaines compétences. Il précise que ces stages ne sont pas isolés, mais s'inscrivent dans un accompagnement global, visant à déterminer les suites possibles. Le positionnement de proximité dans les quartiers permet également de faciliter l'accès à des places de formation, même si celles-ci se situent souvent chez des partenaires externes. Il évoque enfin un mouvement de bascule entre différents types de dispositifs. Lorsque les limites du travail de mobilisation de base sont atteintes, les jeunes sont orientés vers des dispositifs plus structurés, en lien avec leurs objectifs. Il précise que moins de la moitié des jeunes suivis dans ces dispositifs sont bénéficiaires de l'Hospice général. L'accès au dispositif n'est donc pas conditionné par un suivi social, mais par l'absence de formation, l'absence de projet clair et la nécessité d'une réorientation. Il rappelle enfin l'existence du projet « Scène Active », mis en place il y a une douzaine d'années au sein de la FASe avec des partenaires, en réponse aux difficultés rencontrées par certains jeunes à intégrer les mesures classiques. Ce projet, d'une durée de neuf mois, propose un accompagnement structuré, validé et financé par les autorités, et a donné naissance à d'autres formes de dispositifs. Il conclut en indiquant que, dans le cadre de la motion, l'enjeu principal réside dans l'articulation et l'intégration institutionnelle entre les différents dispositifs existants. Il souligne que, dans leur propre dispositif, l'objectif consiste avant tout à assurer le repérage et le réancrage de ces profils de jeunes, sans projeter d'emblée une forme de parcours déterminée, afin de leur permettre d'évoluer progressivement et de se dégager vers le dispositif le plus adapté. Il précise que cette approche constitue précisément l'esprit de la motion examinée.

M. Beer indique souhaiter apporter une précision concernant la motion. Il relève que cette situation est, selon lui, particulièrement délicate, dans la mesure où il ne voit pas avec quelle compétence la commission pourrait se prononcer sur l'organisation des dispositifs, et plus encore sur leur éventuel rattachement départemental, notamment au DIP. Il précise que cette remarque est formulée uniquement pour des raisons institutionnelles, et non dans une perspective de prise de position ou de proposition quant à une orientation politique à adopter. Il rappelle qu'à partir du moment où le DCS a été constitué, il y a environ six à sept ans, et que la FASe y a été rattachée, un certain nombre de dispositifs touchant directement à l'activité ont été intégrés dans le DCS. Il y a une réalité interdépartementale indéniable aujourd'hui. Il cite notamment

les stages XP et les collaborations associées, lesquels sont aujourd'hui pleinement ancrés au sein du DCS. Dès lors, la seule préoccupation de la FASe consiste à veiller à ce que les prestations proposées soient les plus adéquates possibles pour les jeunes en situation de rupture.

M. Boggio ajoute qu'un autre élément mérite d'être mis en évidence, à savoir l'importance des chiffres, qu'il juge centraux pour la compréhension de la problématique. Il indique qu'il y a environ 2400 entrées par année dans ce que l'on désigne comme des dispositifs de formation. Sur ce total, le taux de retour en formation s'élève à environ 59%, et, parmi ces personnes, près de 80% poursuivent effectivement leur parcours. Il précise que, globalement, on peut considérer qu'environ 60% des jeunes concernés retrouvent une formation. Il souligne que l'enjeu principal pour les institutions concernées réside toutefois dans les jeunes qui ne retournent pas en formation, à savoir ceux qui se trouvent dans les situations de rupture les plus marquées. Il indique que ce groupe représente environ 1000 à 1200 jeunes qui sont proches d'un retour en formation, mais il précise que ce chiffre doit être mis en perspective avec un solde total de 4000 à 5000 jeunes se trouvant en situation de décrochage ou d'absence de reprise de formation. Il souligne ainsi que l'on se trouve face à des volumes importants, constituant une préoccupation centrale pour les acteurs concernés. Il conclut en indiquant que la question du retour en formation constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire des dispositifs mis en place.

M. Boggio ajoute une précision concernant un élément qu'il connaît bien. Il indique qu'aujourd'hui, la FASe emploie environ 1800 personnes, auxquelles s'ajoutent près de 400 bénévoles. S'agissant précisément de la question du bénévolat, il indique souhaiter partager une interrogation. Il mentionne que le bénévolat contraint pose des difficultés importantes. Selon lui, ce type de dispositif ne peut fonctionner que s'il repose sur une adhésion réelle de la part du jeune concerné, ce qui constitue un premier élément déterminant. Il souligne également qu'un tel dispositif suppose, en contrepartie, l'existence d'organisations en mesure d'accepter et d'encadrer ce bénévolat, ce qui n'est pas toujours le cas. Il indique qu'à la lumière de l'expérience de la FASe, cette question apparaît particulièrement délicate. Il rappelle que l'approche de l'institution repose fortement sur des logiques d'adhésion volontaire et de mobilisation progressive, soulignant que l'engagement dans un projet ne peut être efficace que s'il est accepté et compris par les jeunes. Il conclut en indiquant que cette question du bénévolat contraint soulève ainsi des enjeux complexes, tant du point de vue des jeunes que de celui des structures d'accueil.

Réponses aux questions des commissaires

Jeunes suivis par la FASe et l'Hospice général

La FASe a pour mission centrale de favoriser l'insertion des jeunes. Comme cela a été indiqué précédemment, une partie des jeunes accompagnés est suivie par l'Hospice général, tandis qu'une autre partie ne l'est pas. Toutefois, du point de vue de la FASe, le fait d'être ou non bénéficiaire de l'aide sociale ne constitue pas un élément pertinent ou structurant dans l'accompagnement proposé. Il n'existe, selon l'expérience de la FASe, aucune corrélation directe entre le mode de prise en charge financière d'un jeune, son mode de vie ou sa provenance sociale, et la nature de son parcours ou de ses difficultés. Le cœur de l'action de la FASe demeure la réinsertion, qu'il s'agisse de jeunes suivis par l'Hospice général ou non. Certains jeunes sont bénéficiaires de l'Hospice général et d'autres ne le sont pas, pour des raisons sur lesquelles l'institution ne se prononce pas et qui ne relèvent pas directement de son champ d'intervention. Il précise que cette expertise consiste à partager ce qui fonctionne concrètement, tant dans les pratiques mises en œuvre que dans les collaborations développées avec d'autres acteurs. Il serait utile de pouvoir distinguer différentes catégories de personnes, notamment entre celles pour lesquelles le marché du travail ou les dispositifs de formation sont atteignables, et celles pour lesquelles ils le sont beaucoup moins. Cette hétérogénéité des parcours appelle nécessairement une hétérogénéité des dispositifs. La FASe travaille précisément à rendre les dispositifs aussi personnalisés que possible, afin de répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques des jeunes, en fonction de leur parcours individuel et des outils institutionnels existants. Parmi les jeunes engagés dans les stages XP, environ 97% n'aspirent qu'à une chose, à savoir retrouver une voie professionnelle et s'inscrire dans une logique de formation ou d'apprentissage. Il existe une grande hétérogénéité des situations, tant au niveau des parcours individuels que des contextes familiaux ou des niveaux de formation. Toutefois, au-delà de cette diversité, un point commun très fort se dégage. La demande exprimée par les jeunes, lorsqu'ils sollicitent de l'aide, est dans l'immense majorité des cas centrée sur la formation et la construction d'un parcours professionnel. Pour la FASe, cette dynamique passe précisément par une période de mise en stage, laquelle permet d'identifier et de qualifier certaines compétences, avant d'orienter les jeunes vers d'autres dispositifs plus adaptés à leur situation. Par ailleurs, la manière dont les jeunes se projettent évolue avec l'âge. A 18 ans, certains jeunes peuvent faire preuve de résistance, de transgression ou d'un manque d'adhésion aux cadres proposés, souvent après avoir connu plusieurs échecs scolaires. En revanche, à 22 ou 23 ans, la situation est différente. Il y a alors une pression beaucoup plus forte liée à la nécessité de trouver sa place.

Dans cette phase, les jeunes expriment plus clairement un besoin d'accompagnement, visant à les aider à trouver leur place et à retrouver une voie de formation.

SEMO et Scène Active

En 2010, un rapport commun entre la FASe et l'Hospice général avait mis en évidence un double constat. D'une part, une proportion très élevée de jeunes sans formation (environ 80%) se retrouvait à l'Hospice général. D'autre part, la FASe observait de nombreux jeunes de 20 ans et plus, présents dans les maisons de quartier ou suivis par les équipes de terrain, sans projet, sans parcours et en grande difficulté personnelle. Les mesures d'insertion existantes à l'époque, principalement centrées sur des programmes de motivation, ne correspondaient pas aux besoins d'une partie de ces jeunes. Ce constat partagé a conduit au développement de dispositifs alternatifs, reposant sur une transformation de la notion même de remobilisation. La FASe s'est notamment inspirée d'expériences menées dans d'autres cantons, en particulier d'un projet vaudois à composante culturelle et artistique, afin d'utiliser ces activités comme vecteur de transformation. Les premiers projets ont été lancés entre 2014 et 2015, avec un premier groupe d'environ 40 jeunes, parmi lesquels certains présentaient des fragilités importantes, rendant impossible leur maintien dans des dispositifs classiques. Ces projets reposaient sur le travail collectif, l'expression personnelle, la création artistique, l'écriture, la scénographie et la mise en scène, avec pour objectif de renforcer la confiance en soi, la capacité à s'engager et à se projeter. Il y a l'exemple d'une jeune femme qui, après plusieurs années d'isolement, a pu monter sur scène devant un public au terme du dispositif, illustrant une transformation profonde. Ces dispositifs permettent aux jeunes d'explorer d'autres facettes d'eux-mêmes, de retrouver une forme d'estime personnelle et de prendre conscience de leurs compétences. Les stages XP poursuivent une logique similaire de valorisation en donnant aux jeunes l'occasion de démontrer ce dont ils sont capables auprès d'adultes encadrants.

Jeunes en rupture à la FASe et leur profil

On rencontre des jeunes présentant des besoins spécifiques liés à une forte fragilité personnelle, notamment sur les plans émotionnel et psychique. Ces fragilités ne sont pas toujours diagnostiquées, même si certaines situations clairement identifiables existent. Les études actuelles en matière de santé mentale des jeunes mettent en évidence une fragilité importante et croissante au sein de cette population. Dans ce contexte, on retrouve fréquemment des parcours marqués par des échecs scolaires répétés, parfois une, deux ou plusieurs ruptures successives dans les trajectoires de formation. Cela correspond davantage à des fragilités diffuses, qui compliquent l'accès à la

formation ou à l'emploi sans pour autant entrer dans des catégories administratives formalisées. Ces jeunes peuvent être amenés à se retrouver, à certains moments, dans différents dispositifs. Le rôle de la FASe, dans cette dynamique d'accompagnement, consiste précisément à articuler les parcours avec les autres dispositifs existants. Cela n'exclut pas qu'ils participent ponctuellement à des actions collectives portées par la FASe, mais l'objectif demeure de les orienter, lorsque cela est pertinent, vers d'autres types de dispositifs plus adaptés à l'évolution de leur situation. Les jeunes expriment de manière assez claire une attente quant à la suite de leur parcours. Ils s'interrogent notamment sur la manière dont leur trajectoire peut être structurée et articulée afin de déboucher, à terme, sur une formation professionnelle ou une insertion plus durable. Les activités évoquées sont des actions dans lesquelles l'institution s'est engagée avec succès et de manière pragmatique. Toutefois, ces actions ne constituent pas le cœur de la mission de la FASe. Dès lors, il convient de replacer l'enjeu de l'insertion dans le cadre plus large de la mission de l'institution, en rappelant que celle-ci est délimitée et ne saurait se substituer à l'ensemble des dispositifs d'insertion existants. Il est donc important de maintenir une clarté sur le périmètre d'intervention de la FASe.

Intégration et réinsertion des jeunes

Sur les groupes suivis par les équipes actuelles, 19 équipes sont engagées dans le dispositif. Les stages XP représentent environ 15 à 20% de l'activité concrète de ces équipes. Les jeunes concernés sont essentiellement majeurs. Il arrive toutefois, de manière plus marginale, que des situations particulières soient prises en compte avec un encadrement spécifique. La FASe peut également travailler en collaboration avec des dispositifs de redéploiement de formation ou des dispositifs de solidarité, notamment pour de jeunes proches d'une structure de formation. Dans certains cas, il est possible de construire des dispositifs sur mesure avec les partenaires, par exemple en accueillant temporairement un jeune hors du cadre scolaire avant de l'y réintégrer. De telles démarches ont déjà été mises en œuvre, lorsqu'elles apparaissaient pertinentes pour le parcours du jeune. Cependant, dans le cadre des stages XP, la très grande majorité des participants, soit plus de 80%, voire 90%, sont âgés de plus de 18 ans. Quelques situations concernent des jeunes de 17 à 18 ans, généralement sans projet clairement défini. Dans ces cas, l'orientation se fait en lien avec CAP Formations, qui échange avec la FASe afin de déterminer si un stage XP est opportun à un moment donné. Cette articulation étroite avec CAP Formations permet d'adapter les parcours au plus près des besoins des jeunes concernés.

Possible incitation financière comme source de motivation

Le recours à un outil financier n'est jamais apparu comme un élément central dans la conception ou la délimitation des interventions menées. Les actions reposent principalement sur des engagements bénévoles, entendus au sens premier du terme, à savoir un engagement librement consenti. Dans ce cadre, de nombreux jeunes s'engagent effectivement et, lorsqu'il est présent, le bénévolat constitue une réussite. Toutefois, l'élément qui ressort de manière constante dans les retours du terrain n'est pas l'incitation financière, mais la question de l'estime de soi. La capacité à s'engager dans un parcours de formation, à occuper une place et à être reconnu par les autres constitue un facteur central et récurrent dans les démarches d'insertion. Ces dimensions apparaissent presque systématiquement comme les moteurs principaux de l'engagement des jeunes.

Possible regroupement des dispositifs au sein du DIP

La coordination entre les dispositifs constitue un enjeu essentiel et représente le véritable levier d'action. La multiplicité des acteurs traduit avant tout une volonté d'intervenir de manière ciblée auprès des jeunes, en fonction de situations spécifiques. Dans la réalité institutionnelle actuelle et dans l'organisation des départements, la FASe est rattachée à un département, tandis que d'autres entités relèvent d'autres départements. Cette configuration implique nécessairement une coordination interdépartementale. Le regroupement des dispositifs ne constitue peut-être pas la priorité ou l'effort principal à fournir pour améliorer la réinsertion des jeunes. L'enjeu central réside avant tout dans la capacité à adapter les dispositifs aux besoins concrets des jeunes, à renforcer les collaborations existantes et à améliorer la prise en charge, éléments que la FASe s'attache précisément à développer. La question ne réside pas tant dans le fait de dépendre d'un département plutôt que d'un autre, mais bien dans la capacité des acteurs concernés à mettre en commun les situations, à les examiner collectivement et à travailler de manière transversale. Cette articulation entre les différents acteurs et dispositifs paraît bien plus déterminante que la question du rattachement institutionnel formel. L'enjeu principal consiste à créer des espaces de coordination efficaces dès les premières étapes de l'accompagnement, afin de traiter les situations de manière cohérente et adaptée.

Durée des stages XP

La durée des stages XP varie fortement selon les projets et les profils des jeunes. Toutefois, de manière générale, les stages XP produisent chaque année un taux important de retour en formation, ce qui explique que certains parcours s'interrompent plus rapidement. Les ressources disponibles et les capacités

d'accueil des partenaires peuvent constituer des limites, ce qui influe sur la durée effective des stages. Certains jeunes ne restent que peu de temps dans le dispositif, parfois une dizaine d'heures, car ils ne se reconnaissent pas dans l'activité proposée ou rencontrent des difficultés à s'y adapter. Ces situations reflètent la diversité et la complexité des parcours individuels. En pratique, la durée moyenne observée se situe entre 50 et 70 heures.

Articulation entre les différents dispositifs proposés

Il n'existe pas de logique déterministe stricte dans l'articulation entre les dispositifs. Les parcours sont souples et peuvent s'organiser dans différents sens. Un jeune peut, par exemple, être orienté directement vers la FASe par Point Jeunes, sans qu'il y ait nécessairement une intervention préalable de CAP Formations. Les entrées dans les dispositifs ne suivent pas un schéma unique ou hiérarchisé, mais s'adaptent aux situations et aux besoins des jeunes concernés. Pour la FASe, l'élément véritablement central demeure la coordination des dispositifs, qui est essentielle. Du point de vue de l'institution, les catégorisations des jeunes ne constituent pas un critère pertinent. L'approche de la FASe se fonde avant tout sur les besoins individuels et sur la capacité à articuler les réponses de manière cohérente entre les différents acteurs.

Séance du 10 février 2026

Audition de M^me^ Nadine Mudry, directrice, et de M. Vincent Delorme, adjoint de direction – OAIS – DCS

M^me^ Mudry précise que l'objectif de leur intervention est de présenter en détail le programme Objectif jeunes ainsi que le dispositif JAFA. Elle ajoute que, par le biais de cette présentation, certains éléments permettront indirectement de prendre position sur les deux objets examinés. M^me^ Mudry communique que la présentation se déroulera en plusieurs étapes. Elle précise qu'ils exposeront d'abord le programme Objectif jeunes, puis le dispositif JAFA, avant de conclure en présentant l'articulation et la complémentarité de l'ensemble de ces dispositifs. Elle souligne que cette approche inclut également d'autres mesures, notamment celles relevant du domaine de la formation. Elle débute ensuite par un élément de contexte, sous la forme de données graphiques relatives au décrochage scolaire des jeunes adultes. M^me^ Mudry expose que les données montrent, depuis plusieurs années déjà, un phénomène contrasté en matière de décrochage scolaire. Elle relève que, malgré l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) en août 2018, le taux de décrochage des jeunes de moins de 18 ans est en diminution. En revanche, elle souligne que ce taux augmente chez les jeunes

adultes, dès 18 ans révolus. Elle précise que la période post-covid doit également être prise en considération dans l'analyse de ces évolutions. Elle ajoute qu'une légère baisse des décrochages scolaires a néanmoins été observée récemment, tout en indiquant que le taux demeure supérieur à 8% à la fin de l'année 2024. Mme Mudry indique que les causes du décrochage scolaire sont multiples et complexes. Elle précise ne pas revenir en détail sur le rapport du SRED, publié en novembre 2025, lequel fournit des indications particulièrement intéressantes sur le phénomène. Elle souhaite toutefois en citer un passage afin d'illustrer la complexité des parcours observés. Elle mentionne notamment que l'approche par les biens sociaux met en lumière deux dimensions cruciales dans des trajectoires où les jeunes ne s'orientent pas spontanément vers la formation. Mme Mudry précise que ces deux dimensions sont, d'une part, la protection, qui recouvre le soutien scolaire, le soutien pratique, la remobilisation ainsi que l'accompagnement face aux épreuves, et, d'autre part, la reconnaissance, entendue comme l'affirmation identitaire et la confirmation de la valeur sociale de la personne. Elle souligne l'importance de ces deux aspects, indiquant qu'ils constituent des éléments centraux ayant conduit à la conception du programme Objectif jeunes, et qu'ils réapparaîtront dans la présentation des dispositifs mis en place. Mme Mudry souligne que des lacunes dans l'une ou l'autre de ces dimensions, la protection ou la reconnaissance, peuvent menacer ou même briser les liens essentiels au parcours des jeunes, augmentant ainsi leur vulnérabilité. Elle présente ensuite un autre graphique illustrant l'évolution du nombre de jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale, titulaires d'un dossier actif. Elle relève une augmentation marquée et précise qu'en décembre 2025, 2921 jeunes âgés de 18 à 25 ans dépendaient directement des prestations de l'aide sociale. Mme Mudry indique que ces données appellent à identifier les principaux facteurs explicatifs de la situation des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. Elle relève trois phénomènes majeurs. Le premier concerne le déficit de formation. Elle précise que 74% des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans bénéficiant de l'aide sociale ne disposent d'aucune certification au-delà de la scolarité obligatoire. Elle relève qu'en termes absolus, cela représente 2161 jeunes en situation de déficit de formation. Mme Mudry indique qu'un autre élément fréquemment relevé dans les discussions relatives à la prise en charge des jeunes adultes en décrochage concerne les difficultés et troubles en matière de santé mentale. Elle précise qu'un nombre important de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale sont confrontés à de tels problèmes. Elle relève toutefois qu'aucune donnée chiffrée précise n'est actuellement disponible, ces informations étant principalement renseignées par les travailleurs sociaux, sans que leur fiabilité puisse être pleinement garantie à ce stade. Mme Mudry précise qu'il n'existe pas, à ce stade, de démarche scientifique étayée permettant

d'établir des données consolidées. Elle informe que les travailleurs sociaux estiment à environ 20% la proportion de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale confrontés à des troubles de la santé mentale, tout en précisant que cette estimation lui paraît largement sous-évaluée. Elle ajoute qu'au-delà des chiffres, il importe de s'interroger sur les conséquences concrètes de ces atteintes à la santé, en particulier sur les difficultés qu'elles engendrent dans le parcours social et professionnel des jeunes concernés. Elle précise que ces éléments reposent sur des témoignages recueillis directement auprès des jeunes concernés. Elle expose que nombre d'entre eux ont été victimes de sévices, d'agressions physiques ou d'agressions sexuelles. Elle relève que ces situations sont souvent liées à des violences intrafamiliales et à des contextes familiaux particulièrement problématiques, voire toxiques. M^me^ Mudry indique qu'un nombre non négligeable de jeunes ont également été confrontés à des tentatives de suicide, à des phobies scolaires ou à des situations de harcèlement. Elle relève que ces éléments viennent aggraver leur vulnérabilité. Elle mentionne enfin un troisième phénomène observé, à savoir celui de la reproduction sociale. Elle précise qu'en 2025, 45% des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale présentaient un historique familial marqué par un recours à l'aide sociale de leurs parents. M^me^ Mudry signale qu'il existe ainsi une reproduction du recours à l'aide sociale au sein de certaines familles, phénomène en progression, le taux étant passé de 38% en 2020 à 45% en 2025. Elle souligne qu'il s'agit d'une thématique essentielle, sur laquelle il convient d'agir afin de rompre cette forme de fatalité liée à la reproduction sociale. Elle précise qu'en présentant le programme Objectif jeunes avec M. Delorme, ils s'appuient sur un schéma qu'ils qualifient de « quadra démobilisante », destiné à illustrer les mécanismes à l'œuvre. M^me^ Mudry précise que ce schéma a été élaboré par des jeunes dans le cadre d'une mesure spécifique, au cours de laquelle ils ont été invités à s'exprimer sur les facteurs les ayant conduits à une situation de rupture, caractérisée par l'absence de perspectives, de projet de formation et parfois même d'envie de se projeter. Elle indique qu'ils ont identifié quatre facteurs, qualifiés de « pièges », qui influencent leur comportement et leurs trajectoires. Le premier est le divertissement illimité, notamment lié aux réseaux sociaux, que les jeunes ont décrit comme un « piège de la dopamine », en référence à la recherche constante de stimulations rapides et immédiates. Le deuxième concerne le consumérisme, incluant les achats compulsifs facilités par internet ainsi que les dépenses liées aux activités festives. Elle mentionne également la consommation d'alcool, de cannabis et d'autres substances, identifiée comme un facteur supplémentaire de fragilisation. M^me^ Mudry ajoute que le troisième élément identifié par les jeunes concerne le financement de la subsistance, qu'ils ont qualifié de « piège de la sécurité », parfois désigné comme un « oreiller de paresse ». Elle précise que les jeunes décrivent ce

phénomène comme une situation dans laquelle l'existence de droits garantis peut être perçue comme apportant un certain confort, avec peu de contraintes apparentes, ce qui peut freiner leur mobilisation. Elle mentionne enfin un quatrième facteur démobilisant, à savoir l'état du monde, qu'ils ont qualifié de « piège du désespoir ». Elle relève que la surcharge informationnelle, le chômage, les conflits et plus largement les crises contemporaines alimentent un climat anxiogène, lequel contribue à freiner leur capacité à se projeter et à avancer dans la construction d'un projet. M^me^ Mudry souligne que l'intérêt de cette « quadra démobilisante » réside dans le fait que les termes utilisés sont ceux des jeunes eux-mêmes. Elle précise qu'il s'agit de leur propre transcription de leur vécu et de leur compréhension des freins à leur évolution. Elle indique que ce schéma constitue dès lors un outil particulièrement éclairant pour appréhender les mécanismes de démobilisation observés.

M. Delorme dit qu'il souhaite décrire le contexte dans lequel s'inscrit le programme Objectif jeunes. Il précise que l'objectif était de réfléchir aux moyens de remobiliser des jeunes en situation particulièrement dégradée, en amont de toute formation, dans une logique de remise en mouvement. Il souligne qu'il s'agit d'intervenir à un stade précoce afin d'éviter que ces jeunes ne se retrouvent durablement dépendants de l'aide sociale. Il rappelle que l'objectif n'est pas que de jeunes adultes en difficulté débutent leur vie d'adultes, à 18 ans révolus, avec l'identité de bénéficiaire de l'aide sociale, mais qu'ils puissent au contraire se projeter dans une préformation ou dans tout autre parcours valorisant, en dehors de cette étiquette. M. Delorme indique qu'il ne voit pas d'autre solution au regard des éléments mentionnés, notamment ceux exprimés par les jeunes eux-mêmes dans le cadre de la « quadra démobilisante ». Il souligne que l'enjeu consiste à aller chercher ces jeunes particulièrement fragilisés, qu'il décrit comme étant en très grande difficulté, et à identifier, là où subsiste une forme de motivation ou une étincelle, les leviers susceptibles de les remobiliser. Il évoque à titre d'exemple la situation d'un jeune resté durant deux ans quasiment reclus dans sa chambre, en situation d'isolement et de grande détresse, ses parents se trouvant eux-mêmes démunis face à la situation. Il souligne que la question posée est alors celle de l'avenir de ce jeune et de la manière de le raccrocher à un projet personnel. Il précise que ce jeune a finalement intégré l'un des programmes de remobilisation, lesquels reposent sur des activités variées et adaptées, permettant progressivement une reprise de contact avec l'extérieur et la construction d'un projet. M. Delorme indique que le programme Objectif jeunes comprend 24 dispositifs de remobilisation, reposant sur des activités variées. Il précise que l'objectif est d'identifier, pour chaque jeune, une activité susceptible de faire écho à ses centres d'intérêt et de susciter son engagement.

Il souligne que certains jeunes peuvent être attirés par le sport, d'autres par des activités culturelles ou artistiques, et que l'enjeu consiste à s'appuyer sur ces motivations personnelles comme point d'entrée dans un processus de remobilisation. M. Delorme indique que le programme Objectif jeunes a été conçu pour répondre à plusieurs objectifs. Il rappelle que l'un des buts principaux est d'éviter le repli sur soi et l'isolement qui touchent une partie de la jeunesse actuelle. Il précise que le programme vise également à permettre aux jeunes de retrouver un rythme, d'améliorer leur confiance en eux et de restaurer leur image de soi, souvent fortement dégradée. Il souligne que, pour pouvoir se projeter dans un projet professionnel ou dans un avenir plus stable, ces jeunes doivent d'abord renforcer ces dimensions personnelles. Il ajoute que, selon les travaux et analyses en matière d'insertion, les deux moteurs essentiels de l'intégration professionnelle sont la motivation et la confiance en soi, éléments que le programme cherche précisément à développer. M. Delorme précise que les jeunes ayant été victimes de violences intrafamiliales, physiques ou sexuelles voient souvent leur confiance en eux profondément altérée. Il souligne qu'un travail dans la durée est nécessaire pour leur permettre de se remettre en mouvement, de développer une motivation et, progressivement, de se projeter dans un projet de formation, puis dans un avenir professionnel. Il présente ensuite les 24 programmes de remobilisation actuellement proposés. Il indique que, pour l'année scolaire en cours, 567 places sont disponibles. Il précise que sept programmes intègrent des activités sportives, six sont orientés vers des activités artistiques et culturelles, cinq sont pluridisciplinaires et proposent des activités variées, cinq autres sont liés à la protection de la nature et à la transition écologique, et un programme est consacré à la transition numérique et aux jeux électroniques de type e-sport. M. Delorme fait savoir que l'objectif est d'offrir une palette d'activités la plus large possible, afin que chaque jeune puisse trouver un programme qui fasse sens pour lui. Il propose, si la commission l'accepte, de projeter une courte vidéo d'environ trois minutes, permettant d'illustrer concrètement l'un des dispositifs, en l'occurrence un programme d'arts plastiques. Il précise que deux vidéos sont à disposition et que celles-ci permettent également de donner la parole aux jeunes, afin qu'ils témoignent de leur vécu et de l'impact du programme sur leur parcours. Dans la vidéo projetée, des jeunes indiquent que le programme les a aidés à accomplir des démarches qu'ils n'osaient pas entreprendre auparavant. Ils le décrivent comme une association permettant d'acquérir de l'expérience et de se rapprocher d'un projet professionnel. M. Delorme expose que les images projetées permettent d'illustrer concrètement l'un des 24 programmes de remobilisation, en l'occurrence un dispositif d'insertion par les arts plastiques. Il présente ensuite des éléments relatifs à la provenance des jeunes intégrés

dans ces programmes. Il précise que les pourcentages présentés peuvent légèrement dépasser 100%, certains jeunes ayant été inscrits simultanément dans plusieurs structures, et il souligne qu'il s'agit donc de tendances générales. Il relève qu'environ 28% des jeunes ont intégré les programmes par le biais de CAP Formations. Il indique également que 17% proviennent notamment de Point Jeunes, ainsi que des communes et de leurs travailleurs sociaux. Il attire particulièrement l'attention sur les deux catégories regroupées en orange sur le graphique, représentant environ 38% à 40% des jeunes, qui ne proviennent d'aucune structure institutionnelle et ne sont inscrits dans aucun dispositif de l'Etat. Il souligne que ce résultat est particulièrement significatif, car il démontre la capacité du programme à atteindre des jeunes hors structure, parfois isolés, désinsérés et réticents à l'égard des dispositifs étatiques, certains ne souhaitant initialement pas entendre parler de programmes publics. M. Delorme soutient que le programme permet effectivement d'atteindre ces jeunes hors structure, souvent parmi les plus précarisés et les plus préoccupants en termes de vulnérabilité. Il précise disposer désormais d'un recul d'environ trois années et demie, correspondant aux trois dernières années scolaires complètes. Il mentionne que les chiffres de l'année scolaire en cours ne sont pas encore consolidés et ne sont donc pas présentés à ce stade. Il souligne que les données communiquées portent sur une période durant laquelle le dispositif comprenait 18 programmes de remobilisation, les 24 programmes n'ayant été déployés qu'à partir de l'année scolaire actuelle. Sur ces trois années scolaires complètes, 1547 jeunes en rupture de formation ont intégré les programmes Objectif jeunes. Il souligne que 840 jeunes ont terminé leur expérience dans ce programme, certains ayant interrompu leur parcours et d'autres continuant toujours leur participation. M. Delorme précise que, parmi les 840 jeunes ayant achevé un programme du début à la fin, 474 sont sortis avec le démarrage d'une formation, le plus souvent un apprentissage ou une autre formation professionnelle. Il indique que ce chiffre correspond à 58% des jeunes ayant terminé le programme. Il souligne que ce résultat dépasse les attentes initiales, dans la mesure où l'objectif premier du dispositif n'était pas directement l'entrée en formation, mais la remobilisation. Il relève toutefois que cette remobilisation produit également un effet significatif sur la reprise de formation. Il précise enfin que ces résultats sont comparables, en termes de taux, à ceux observés dans d'autres programmes d'insertion, notamment certaines plateformes de préformation.

M^me^ Mudry indique que, dans le prolongement du programme Objectif jeunes, un constat a été posé, à savoir l'absence d'un accompagnement individualisé suffisant, notamment en matière de coaching. Elle rappelle également l'enjeu évoqué précédemment par M. Delorme, consistant à éviter

que des jeunes ne débutent leur vie d'adulte sous le statut de bénéficiaire de l'aide sociale, élément susceptible d'influencer la construction de leur identité. Elle précise que ces constats ont conduit à la mise en place du dispositif pilote JAFA. M^me^ Mudry précise que JAFA signifie « Jeune Adulte en Formation et Actif ». Elle annonce que ce dispositif pilote repose sur l'articulation de trois éléments principaux. Le premier consiste en une bourse de préformation, mise en place afin de se substituer au recours à l'aide sociale. Le deuxième élément est la participation active à un programme de remobilisation. Le troisième repose sur un accompagnement renforcé, comprenant un coaching intensif ainsi qu'une remise à niveau scolaire adaptée aux besoins du jeune. M^me^ Mudry indique que le dispositif pilote JAFA repose sur l'articulation des trois éléments précédemment décrits et elle cède la parole à M. Delorme afin qu'il les détaille davantage.

M. Delorme précise qu'il ne reviendra pas sur l'axe relatif à la participation active aux programmes de remobilisation, déjà présenté à travers Objectif jeunes, et il indique qu'il se concentrera sur la dimension du coaching. Il explique qu'il s'agit d'un accompagnement intensif actuellement assuré, durant la phase pilote de JAFA, par la fondation Qualife. Il explique que le coaching consiste en un accompagnement personnalisé du type « case management », qui inclut, selon les besoins, un soutien administratif ou psychologique. Il souligne que l'intervention est centrée sur les besoins spécifiques de chaque jeune et adaptée à sa situation personnelle. M. Delorme précise que chaque jeune bénéficie également, si nécessaire, d'une remédiation scolaire, notamment lorsque certains ont développé une aversion pour l'école ou rencontré des difficultés importantes dans leur parcours. Cette remédiation peut prendre la forme d'un accompagnement progressif vers un retour aux apprentissages ou, pour certains, de cours structurés de remise à niveau. Il relève qu'un taux de participation particulièrement élevé est observé, supérieur à 80%, ce qui témoigne de la motivation des jeunes à reprendre des cours, notamment en mathématiques et en français, en vue de réussir les tests constituant une porte d'entrée vers l'apprentissage. Il souligne par ailleurs que chaque coach du dispositif JAFA accompagne au maximum 25 jeunes, afin de garantir un suivi individualisé de qualité. Abordant la question de la bourse de préformation, il indique que celle-ci a pour objectif d'éviter que le jeune ne se retrouve à l'aide sociale. Il précise que l'ensemble des jeunes bénéficiant de la bourse JAFA serait, sans ce dispositif, entré à l'aide sociale, l'une des conditions d'octroi étant précisément de présenter un potentiel d'entrée dans ce régime. Il rappelle que cette bourse est délivrée par le service compétent en matière de bourses et prestations éducatives. M. Delorme indique que cette bourse a été instituée par décision du Conseil d'Etat en octobre 2024 et que le

projet pilote est prévu pour une durée de trois ans, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2027. Il précise qu'elle est octroyée par le service des bourses et d'études, selon des modalités similaires aux autres aides à la formation, et qu'elle s'adresse à des jeunes éligibles à l'aide sociale, sous conditions de ressources. Il ajoute que les montants de la bourse de préformation sont globalement équivalents aux prestations de l'aide sociale, dans la mesure où elle constitue une alternative à celle-ci, tout en étant limitée à une durée maximale de 24 mois. M. Delorme précise que l'octroi de la bourse est conditionné à la participation active à un programme de remobilisation, au coaching intensif ainsi qu'à la remise à niveau scolaire proposée par la fondation Qualife. Il déclare que, dès lors que le jeune débute un apprentissage, le versement de la bourse prend fin. Il convient de noter qu'une bourse d'études est une option pour les jeunes qui cherchent à compléter leurs revenus. Il s'agit d'une pratique courante pour les apprentis, comme cela est déjà le cas. M. Delorme indique que, s'agissant des éléments essentiels du dispositif JAFA, il convient de souligner son caractère contraignant. Il précise que la bourse de préformation est conditionnée à la participation active du jeune à un programme Objectif jeunes, au coaching intensif ainsi qu'à la remise à niveau scolaire. Il ajoute que le versement de la bourse peut être suspendu ou annulé si le jeune ne respecte pas suffisamment ses engagements de participation. M. Delorme précise que le versement de la bourse de préformation est limité à une durée maximale de 24 mois, tout comme la phase de coaching intensif associée. Il ajoute toutefois que l'accompagnement peut se poursuivre au-delà de cette période, notamment lorsque le jeune entre en apprentissage, selon des modalités éventuellement moins intensives. Il souligne enfin que le dispositif JAFA permet d'éviter une entrée à l'aide sociale pour l'ensemble des jeunes adultes bénéficiant de la bourse de préformation. M. Delorme rappelle que chaque coach JAFA suit au maximum 25 jeunes, ce qui constitue un élément central du dispositif en termes de ressources et de qualité de l'accompagnement. Il souligne que cette limitation permet d'assurer un suivi individualisé et de rencontrer les jeunes plusieurs heures par semaine. Il précise qu'une fois le jeune intégré dans une formation qualifiante, le plus souvent un apprentissage, celui-ci continue à bénéficier d'un coaching adapté assuré par le même intervenant, garantissant ainsi une continuité et un lien de confiance. Il ajoute que cet accompagnement est ajusté en fonction des besoins du jeune et peut se poursuivre tout au long de la formation. Il précise que l'objectif est d'éviter toute rupture d'apprentissage, rappelant que le taux d'abandon ou d'échec durant la première année d'apprentissage demeure particulièrement élevé, avoisinant 50% en début de parcours. Il indique enfin que la dernière diapositive vise à présenter de manière synthétique l'articulation des différents dispositifs évoqués, afin d'illustrer leur complémentarité dans la prise en

charge des jeunes en rupture de formation. M. Delorme fait savoir que les éléments figurant en gris sur la diapositive représentent le parcours ordinaire d'un jeune. Il précise que la barre située à gauche illustre la transition de la minorité à la majorité, à 18 ans, la formation étant obligatoire jusqu'à cet âge dans le cadre du dispositif du DIP. Il rappelle le taux de décrochage scolaire observé après 18 ans, mentionnant un taux de 8,6% pour les jeunes majeurs selon les données du service compétent pour l'année scolaire 2023-2024, données qui seront actualisées à la fin de l'année suivante. Il indique que, par la suite, s'enclenche la filière ordinaire des études de niveau secondaire II, qui mène à une formation professionnelle ou académique, représentant le trajet classique continu. Il précise que, pour les parcours plus sinueux, différents dispositifs interviennent, notamment Objectif jeunes, ainsi que le programme « CAP Formations » pour les mineurs dès 15 ans, qui constitue un dispositif d'accompagnement spécifique en amont de la majorité. M. Delorme précise que le dispositif « CAP Formations » est interinstitutionnel et piloté conjointement par le département de l'instruction publique, le département de la cohésion sociale ainsi que le département de l'économie et de l'emploi. Il indique que 2000 jeunes sont admis dans ce dispositif, et que, pour l'année scolaire précédente, 760 jeunes ont terminé le programme. Il précise que « CAP Formations » constitue un service de l'Etat dédié à la formation, regroupant 37 équivalents plein temps. Il ajoute que chaque conseiller suit actuellement environ 70 jeunes. S'agissant des résultats pour l'année scolaire passée, il fait savoir que 450 jeunes ont repris une formation, soit 59% de ceux ayant achevé le programme de « CAP Formations ». M. Delorme indique que, pour l'année scolaire précédente, le dispositif Objectif jeunes a accueilli environ 700 jeunes, dont 360 ont terminé l'un des 24 programmes proposés, soit un taux d'achèvement de 51%. Il précise qu' Objectif jeunes n'est pas un service de l'Etat à proprement parler, mais qu'il repose sur 24 programmes portés par 22 associations partenaires, coordonnés dans le cadre du dispositif. M. Delorme signale que, pour l'année scolaire précédente, le programme a permis 230 reprises de formation, soit 58% des jeunes ayant terminé leur parcours. Il présente ensuite le dispositif JAFA, projet pilote récemment décrit, dont la volumétrie atteindra 100 jeunes à partir de la fin du mois en cours. Il précise que, lors de la première année de test, le dispositif concernait environ 70 jeunes et reposait sur les trois axes constitutifs de JAFA, à savoir la bourse de préformation, la participation à un programme Objectif jeunes et le coaching intensif. Il rappelle que chaque coach accompagne au maximum 25 jeunes.

Réponses aux questions des commissaires

Profil des jeunes qui sont accompagnés par ces dispositifs

Environ 40% des jeunes intégrés aux programmes ne sont suivis par aucun autre dispositif institutionnel. Un point commun à ces jeunes réside dans la difficulté à se projeter dans l'avenir, ainsi que dans la présence fréquente de phobies scolaires. Ces difficultés touchent l'ensemble des communes et des milieux sociaux, mentionnant que certains parents, y compris ceux disposant de ressources financières, se trouvent démunis face à la situation de leur enfant. De nombreux parents, y compris ceux disposant de ressources, ont tenté d'orienter leur enfant vers une formation sans y parvenir. L'élément commun à ces jeunes réside avant tout dans une forme de souffrance et dans la difficulté à donner du sens à leur parcours ou à se projeter dans les perspectives qui leur sont proposées. Certains jeunes fonctionnaient initialement de manière tout à fait adéquate, mais des difficultés apparaissent à l'adolescence, notamment des troubles du comportement ou des troubles du déficit de l'attention. Ces situations sont de plus en plus identifiées, ce qui constitue un progrès, mais elles peuvent néanmoins provoquer une rupture dans un parcours de formation qui avait bien commencé. Le système de formation est relativement sélectif et, à un certain stade, il laisse peu de place aux jeunes présentant des fragilités ou ne correspondant pas aux attentes dites « normales ». 45% des jeunes titulaires d'un dossier à l'aide sociale ont des parents ayant eux-mêmes bénéficié de l'aide sociale, soulignant ainsi la dimension de reproduction sociale. Des professionnels du DIP rapportent avoir entendu, dans certaines classes, des enfants répondre à la question « Que veux-tu faire plus tard ? » en exprimant le souhait de bénéficier de l'aide sociale ou d'intégrer l'Hospice général. Il ne s'agit pas d'une situation majoritaire, mais un tel phénomène a néanmoins été rapporté et mérite attention. La question de la reproduction sociale constitue un enjeu majeur et il convient d'identifier les facteurs susceptibles de renforcer la motivation des jeunes afin de les aider à sortir de l'isolement et à se projeter dans un parcours constructif. Le programme vise précisément à répondre à cet objectif en proposant des activités porteuses de sens, susceptibles de redonner envie de s'engager et de s'investir. Ces problématiques touchent l'ensemble des strates de la société et ne sont pas exclusivement liées à des situations de précarité économique. Durant l'année scolaire en cours, certaines demandes ont dû être refusées pour des jeunes issus de familles disposant de ressources financières suffisantes, notamment domiciliées en dehors des secteurs les plus précaires. Ces situations restent minoritaires (quelques cas), mais le phénomène du décrochage scolaire traverse l'ensemble des strates socio-économiques de la société.

Multiplicité des dispositifs

Sans la variété des propositions existantes, les 38% de jeunes identifiés comme provenant d'autres horizons ou hors dispositif institutionnel n'auraient probablement pas été atteints. Un grand nombre de jeunes, mais aussi de personnes plus âgées, évitent de s'engager avec les institutions et les perçoivent de manière négative. Le programme permet précisément d'aller chercher ces publics et cela constitue un élément positif majeur. La diversité des dispositifs répond également à la grande complexité des situations rencontrées, lesquelles nécessitent des réponses variées et adaptées. La grande diversité des situations individuelles nécessite une offre tout aussi diversifiée de programmes, afin d'y répondre de manière adaptée.

Critères déterminants pour le choix du dispositif de suivi

La proportion de 28% de jeunes orientés par CAP Formations illustre précisément la complémentarité entre les différents dispositifs. CAP Formations repère des jeunes qui ont besoin d'une période de réengagement avant de reprendre leurs études. On observe, au sein de ces publics, deux profils principaux : d'une part, des jeunes déjà en phase d'insertion, susceptibles d'intégrer relativement rapidement une formation et, d'autre part, des jeunes ayant besoin d'une étape préalable de remobilisation. La participation de CAP Formations au comité de direction d'Objectif jeunes et au comité de direction du dispositif JAFA, ainsi que la présence de sa directrice dans ces organes décisionnels, est importante. Les représentants de CAP Formations expriment le besoin de disposer de cet outil complémentaire, certains jeunes ne pouvant être mobilisés que par le biais d'activités dites « supports d'accroche », telles que des activités artistiques ou sportives. Sans ces dispositifs d'accroche, certains jeunes resteraient isolés et repliés sur eux-mêmes, en raison notamment de traumatismes scolaires, tels que des situations de harcèlement ou de difficultés psychologiques empêchant toute reprise immédiate de formation. Ces programmes constituent dès lors un outil nécessaire pour permettre une remise en mouvement progressive. Objectif jeunes vise principalement la remobilisation des jeunes, tandis que CAP Formations et JAFA s'inscrivent davantage dans une logique d'accès ou de retour à la formation qualifiante. Tous les jeunes ne seront pas orientés vers un programme de remobilisation, la réponse devant être adaptée aux besoins spécifiques de chacun. Elle précise que des projets sont en cours et laisse entendre que des informations complémentaires pourront être communiquées à ce sujet.

Possible généralisation du dispositif JAFA à tous les jeunes bénéficiant de l'aide sociale

Le canton de Vaud, qui célèbre en 2026 les vingt ans de son programme FORJAD, présente des similitudes avec le dispositif JAFA et Genève s'en est inspiré. Sans être parvenu à faire disparaître totalement le recours à l'aide sociale chez les jeunes concernés, ce programme a néanmoins permis, en l'espace de cinq ans, d'en réduire le volume de moitié (dans le canton de Vaud).

Le sport comme levier de motivation chez les jeunes

Le sport constitue effectivement un vecteur important de mobilisation pour certains jeunes, en particulier dans certains quartiers où cette activité occupe une place centrale. Ces jeunes ne viennent pas spontanément vers les dispositifs étatiques et il est souvent nécessaire d'aller les chercher sur le terrain, tant certains sont fragilisés et réfractaires à l'inscription formelle dans un programme institutionnel. Le sport n'est cependant pas le seul levier pertinent.

Séance du 17 février 2026

Audition de M. Fabien Mangilli, magistrat, accompagné de M^me^ Laetitia Mathys, évaluatrice expérimentée, et M. Pierre-Alain Roch, responsable de mission – Cour des comptes, pour la présentation du rapport n^o^ 200

La présentation de la CdC portant principalement sur l'Hospice général et se rapportant donc principalement au PL 13720, la rapporteure a décidé de ne pas la reproduire ici mais de retenir quelques éléments de réponses données aux commissaires et pouvant avoir un lien avec la M 3176.

Jeunes bénéficiant d'une bourse JAFA

Les bénéficiaires de la bourse JAFA ne sont pas inclus dans le périmètre considéré. Ils se situent en dehors du dispositif analysé et viendraient, le cas échéant, s'ajouter aux chiffres présentés.

Organisation de CAP Formations

Pour CAP Formations, il s'agit de trois travailleuses sociales qui accueillent les jeunes inscrits et elles sont employées par le DIP. Elles expriment une certaine frustration de ne pas être davantage intégrées dans les locaux de l'Hospice général et de Point Jeunes, se sentant quelque peu en dehors du dispositif. Les outils sont toutefois identiques et les mesures d'insertion proposées à ces jeunes sont les mêmes, par un catalogue en ligne

de l'Hospice général auquel elles ont accès. Ces travailleuses sociales sont fortement orientées vers l'apprentissage, mais elles sont souvent confrontées à la difficulté d'intégrer certains jeunes dans une formation lorsque ceux-ci ne sont pas prêts, notamment en raison de problèmes de motivation, de difficultés à se lever le matin ou de troubles psychosociaux. Il n'est pas toujours simple d'évaluer si un jeune est prêt à entrer en apprentissage ou s'il aurait d'abord besoin de mesures de remobilisation. Elles souhaiteraient être davantage en lien avec les travailleurs sociaux de Point Jeunes afin de mieux coordonner les suivis. Les formations CAP sont des programmes d'enseignement professionnel offerts conjointement par le DIP, l'OCE et l'Hospice général, tout en cherchant à préserver une relation étroite avec les spécialistes en orientation. Leur position intermédiaire entre deux dispositifs rend leur mission parfois complexe.

Séance du 17 mars 2026

Audition de M. François Rastoldo, sociologue et collaborateur de recherche, et de M^me^ Laure Scalambrin, sociologue et collaboratrice de recherche – SRED

M. Rastoldo précise qu'il souhaite présenter, brièvement, quelques éléments jugés essentiels concernant le décrochage et l'absentéisme scolaire, en s'appuyant sur des travaux menés depuis plus de dix ans dans ces domaines, notamment en lien avec la scolarité obligatoire. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'exposer de manière exhaustive des recherches, mais plutôt de mettre en lumière certaines problématiques importantes, en particulier celles relatives au décrochage et aux moyens de raccrocher les jeunes afin qu'ils obtiennent un premier diplôme, en rappelant que le décrochage désigne des jeunes qui quittent formellement le système de formation pour plus d'une année sans avoir obtenu de premier diplôme, certains pouvant néanmoins réintégrer ultérieurement une formation, ce qui permet de situer le cadre de son intervention. M. Rastoldo revient ensuite sur le profil des jeunes concernés et relève qu'environ 1000 jeunes par année interrompent leur formation avant l'obtention d'un premier diplôme, ce qui correspond à près de 4% des effectifs du secondaire II ; il ajoute que, depuis l'instauration de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, les situations de décrochage avant cet âge ont quasiment disparu, tandis qu'environ 1500 jeunes se trouvent dans des dispositifs dits de transition ou de préqualification, c'est-à-dire inscrits dans des formations ne menant pas directement à un diplôme, mais plutôt préparatoires ou préprofessionnelles. Il met en évidence un déplacement du phénomène de décrochage des mineurs vers les majeurs, en expliquant que l'obligation de formation jusqu'à 18 ans maintient les jeunes dans le système

jusque-là, mais qu'une rupture intervient ensuite, soulevant ainsi la question de la population des 18-25 ans, dont une partie ne parvient pas à s'insérer durablement dans une formation qualifiante ; il précise qu'à plus long terme, environ la moitié de ces jeunes parviennent à obtenir un diplôme, tout en soulignant que ce processus est long, complexe et incertain, en particulier pour les jeunes les plus fragilisés. M. Rastoldo décrit ensuite les difficultés rencontrées par les jeunes en situation de décrochage ou à risque de l'être, qu'il regroupe autour de trois dimensions principales : une performance scolaire limitée, souvent en deçà des exigences des filières de formation et du marché du travail ; un engagement scolaire faible, qui renvoie à la motivation, à la persévérance, à l'assiduité et à l'investissement ; ainsi qu'une maîtrise insuffisante du cadre de formation, ces jeunes ayant tendance à subir leur parcours sans disposer des outils nécessaires pour en comprendre les règles et s'y projeter comme acteurs. Il souligne que ces trois dimensions interagissent et contribuent à installer une spirale de vulnérabilité, compliquant la réinsertion dans un parcours de formation, tout en précisant que ces difficultés ne sont pas uniquement scolaires, mais s'accompagnent fréquemment de problématiques éducatives, sociales, relationnelles ou organisationnelles. M. Rastoldo distingue à cet égard deux types de facteurs supplémentaires : d'une part, un manque de disponibilité pour la formation, lié à des difficultés personnelles telles que des problèmes de santé, de précarité ou des situations relationnelles complexes, qui empêchent les jeunes de s'engager dans un cadre scolaire ; d'autre part, un environnement de formation perçu comme inadéquat, caractérisé par un sentiment de mauvaise intégration et une difficulté à construire des relations éducatives suffisantes pour progresser. Il insiste sur le fait que ces différents éléments mettent en évidence la complexité des parcours et les étapes nécessaires pour permettre à un jeune de réintégrer une formation, en rappelant que l'objectif des politiques éducatives ne se limite pas à l'entrée en formation, mais vise surtout le maintien jusqu'à l'obtention d'un diplôme, ce qui s'avère plus exigeant et plus long.

M^me^ Scalambrin établit un lien avec l'absentéisme scolaire en exposant que les déficits de performance, d'engagement et de maîtrise du cadre de formation s'y retrouvent également et en renforcent les effets sur la scolarité. Elle se réfère à une enquête menée dans les cycles d'orientation genevois, dont il ressort que l'absence aux cours réduit les opportunités d'apprentissage, que le nombre d'absences augmente à mesure que les élèves avancent dans leur scolarité et que, si tous peuvent être concernés, certains profils présentent un risque accru, notamment les élèves issus des filières les moins exigeantes, qui enregistrent en moyenne davantage d'absences. Elle précise en outre que l'absentéisme constitue souvent un indicateur d'un faible engagement scolaire,

mais peut également refléter un manque de disponibilité ou un environnement de formation inadéquat, par exemple en lien avec des situations de harcèlement. Elle souligne que la lutte contre le décrochage doit agir à la fois sur les performances scolaires et sur la persévérance, ces deux dimensions étant étroitement liées. Elle met ensuite en évidence les conséquences de l'absentéisme sur les parcours scolaires, en expliquant que l'accumulation d'absences entraîne un déficit d'apprentissages influençant les décisions de promotion, les orientations et la suite du parcours. Elle ajoute que cela a des effets indirects sur les perspectives de certification et le risque de décrochage, précisant que les élèves les plus absents en 11e année présentent, cinq ans après la sortie du cycle d'orientation, un risque de décrochage plus élevé (environ 49%) et un taux de diplomation plus faible (environ 22%). Elle expose que le raccrochage peut s'appuyer sur deux approches complémentaires. D'une part, user de « détours » socio-éducatifs destinés à remobiliser les jeunes, incluant notamment un accompagnement psychologique, mais organiser un retour vers les exigences scolaires. D'autre part, un travail de transformation des dispositions des jeunes, tant sur le plan pratique qu'identitaire, afin de favoriser leur insertion dans une formation en modifiant leur rapport à eux-mêmes, aux autres et aux normes scolaires. Elle présente ensuite les facteurs de réengagement identifiés à partir d'entretiens menés avec des jeunes, en mettant en avant un cadre de formation structurant avec des horaires conséquents, des règles explicites et des attentes claires perçues comme justes. Elle mentionne également des activités concrètes et porteuses de sens permettant des réalisations pratiques, ainsi que des relations de qualité avec les adultes fondées sur l'écoute, la disponibilité et un accompagnement personnalisé, susceptibles d'influencer aussi les relations entre pairs.

M. Rastoldo conclut en abordant la transition vers la vie active des jeunes sans diplôme, qu'il décrit comme souvent fragmentée, caractérisée par des reprises de formation avortées, des expériences professionnelles précaires ainsi que des périodes de chômage ou d'inactivité, ce qui retarde l'accès à une stabilisation professionnelle. Il met en évidence que ces jeunes présentent un risque nettement accru de se retrouver sans emploi, estimé à environ quatre fois supérieur à celui des titulaires d'un CFC, même si certains parviennent malgré tout à s'insérer, mais de manière plus fragile. Il observe enfin que la situation des jeunes sans diplôme tend à se dégrader au fil du temps, contrairement à celle des jeunes diplômés dont le taux d'activité reste stable, et il souligne que l'absence de formation initiale constitue un obstacle important à l'accès à la formation continue. Il ajoute que l'ensemble des travaux mentionnés est disponible en ligne et accessible au public.

Profil socio-économique des jeunes en décrochage

Il existe effectivement des biais sociaux marqués et récurrents, comparables à ceux observés plus largement dans un système scolaire traversé par des inégalités de chances. Le décrochage concerne davantage les garçons, un constat que l'on retrouve de manière générale dans le système éducatif. Ces situations touchent plus fréquemment des jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés, ce facteur apparaissant comme le plus déterminant. Les parcours migratoires constituent également un élément à prendre en compte, en distinguant notamment les jeunes nés à Genève de langue maternelle étrangère, assimilés à une deuxième génération, de ceux arrivés plus tardivement, qui ont eux-mêmes migré. L'impact de la migration dépend toutefois du contexte social : dans les milieux favorisés, elle n'a pas d'effet notable sur les trajectoires, tandis que dans les milieux défavorisés, elle tend à accentuer les risques de difficultés scolaires et de décrochage. Le poids du facteur social demeure prépondérant.

Identification de communes ou de quartiers particulièrement fragilisés

S'agissant des catégories sociales, les constats rejoignent globalement ceux observés pour le décrochage, avec une répartition similaire selon le milieu social. Toutefois, l'absentéisme concerne légèrement davantage les filles, sans qu'une explication claire puisse être avancée à ce stade. Les analyses reposent sur une première cartographie réalisée à partir des données de recensement propres à chaque établissement, tout en soulignant que les méthodes de recensement ne sont pas uniformes et varient sensiblement d'un établissement à l'autre, ce qui limite les comparaisons. Des dispositifs existent déjà au niveau local, parfois inscrits dans la durée, de sorte que certaines réponses sont adaptées aux spécificités des populations scolaires concernées, même si cela ne se traduit pas encore par une harmonisation globale des pratiques. Aucune cartographie territoriale systématique n'a été réalisée à ce stade.

S'agissant des mesures relevant du secondaire II après 15 ans, celles-ci sont organisées à l'échelle cantonale, les jeunes étant orientés vers des dispositifs indépendamment de leur lieu de résidence, ce qui conduit à des réponses globalement uniformes sur le territoire. Toutefois, un travail antérieur, mené notamment avec l'Université de Genève, a permis de croiser des indicateurs scolaires avec des indicateurs de précarité, mettant en évidence certaines zones plus à risque, notamment dans des quartiers comme Versoix, Le Lignon ou Meyrin, où des concentrations de vulnérabilités apparaissent tant sur le plan social que scolaire. Malgré ces constats, les réponses peuvent varier selon les établissements, sans qu'il soit toujours possible de déterminer dans quelle mesure ces différences tiennent aux équipes éducatives ou aux caractéristiques

du public accueilli, tout en relevant que certains établissements cherchent à développer des liens avec leur environnement local. Les données disponibles sur ces aspects restent encore limitées.

Présentéisme et absentéisme

La question du présentéisme n'a pas encore été analysée de manière approfondie, les travaux s'étant principalement concentrés sur les données statistiques liées aux absences. Des entretiens menés avec des professionnels et des élèves ont cependant mis en évidence l'existence de situations de « présence absente », où certains élèves, bien que physiquement en classe, demeurent peu engagés car préoccupés par d'autres difficultés, ce qui interroge sur ce qu'ils retirent réellement des cours. Il n'existe pas, à ce stade, de données systématiques permettant de mesurer précisément ce phénomène.

Différences entre filles et garçons dans le décrochage scolaire et effets de la mixité

Les différences entre filles et garçons peuvent s'expliquer, au moins en partie, par des modes d'investissement scolaire distincts, sans que cela soit encore pleinement établi. Toutefois, selon les observations disponibles, les filles qui décrochent sont légèrement plus nombreuses à raccrocher par la suite et, lorsqu'elles réintègrent une formation, elles ont davantage tendance à aller jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Il précise que cette différence n'est pas massive, mais qu'elle demeure significative et se vérifie de manière relativement constante dans le temps ainsi que tout au long des parcours de formation. Les analyses portent davantage sur les résultats observés que sur les causes, celles-ci étant de toute manière multifactorielles. Une des hypothèses cependant avancées pour expliquer une plus forte proportion d'absentéisme chez les filles concerne la question de la santé mentale, qui semble plus présente dans ce groupe. Cette tendance est également observée dans d'autres cantons et elle fait l'objet de questionnements, sans qu'il soit encore possible de l'établir de manière certaine. Les propositions visant à séparer filles et garçons à l'école reposent sur des logiques différentes : certaines mettent en avant l'idée que certains comportements masculins pourraient freiner les apprentissages des filles, tandis que d'autres considèrent au contraire que les garçons seraient aujourd'hui désavantagés dans des classes mixtes en raison d'écarts de performance. Toutefois, historiquement, l'absence de mixité ne signifiait pas une égalité, mais bien une forme de ségrégation, avec des écoles distinctes, des programmes différents et des finalités éducatives différenciées selon le sexe. Avant la généralisation de la mixité, les filles et les garçons n'étaient pas formés dans les mêmes perspectives ni pour les mêmes rôles

sociaux. Avec l'introduction progressive de la mixité, notamment dès les années 1960, l'objectif a été de tendre vers une école commune et plus égalitaire, et l'on a observé par la suite une amélioration notable des performances scolaires des filles, qui ont progressivement rattrapé puis, dans certains cas, dépassé celles des garçons.

Elèves toujours inscrits à l'école mais en décrochage

Cette situation constitue un défi important pour les établissements, chacun développant en pratique différentes approches pour maintenir le lien avec les élèves concernés. L'enjeu principal est précisément d'éviter une rupture totale du lien avec l'école, ce qui peut passer, dans un premier temps, par des contacts réguliers, même limités, afin de garder le contact avec le jeune. Le retour en classe peut ensuite s'opérer de manière progressive, par exemple en commençant par une présence partielle ou par des temps spécifiques, comme la fréquentation de la bibliothèque, avant une réintégration plus complète. Il n'existe pas de réponse unique et les mesures varient selon les situations, notamment en fonction de la qualité du lien établi auparavant avec l'élève et sa famille, des relations pouvant parfois être complexes. Malgré la diversité des dispositifs mis en place au sein des écoles, certaines situations demeurent difficiles à gérer, en particulier lorsque le contact avec le jeune ne peut plus être maintenu.

Temps nécessaire pour raccrocher une formation

Une mesure, bien que ne couvrant pas l'ensemble des situations, permet d'estimer le délai entre le moment où un jeune entre dans un dispositif de suivi et celui où il réintègre effectivement une formation. Ce délai est évalué à environ 15 à 16 mois, soit un peu plus d'une année, en soulignant que ce temps de latence a néanmoins diminué ces dernières années, notamment en raison d'un meilleur repérage des jeunes et d'une intervention plus active des dispositifs qui vont les chercher. Toutefois, la durée du parcours jusqu'à la reprise effective d'une formation varie selon les profils : les jeunes ayant déjà entamé un apprentissage tendent à raccrocher plus rapidement, tandis que ceux issus du cycle d'orientation ou de filières préqualifiantes, n'ayant jamais accédé à une formation du secondaire II, mettent généralement plus de temps. L'accumulation de difficultés tend à allonger les délais et à réduire les chances de réussite, illustrant une forme de gradation dans les parcours. Malgré la réduction du temps de latence, la durée globale nécessaire pour reprendre une formation reste relativement stable, autour de 15 à 17 mois.

Moyenne des jeunes en décrochage à Genève par rapport au reste de la Suisse

S'agissant du décrochage, Genève ne se situe pas nécessairement comme un « mauvais élève », mais les comparaisons intercantonales demeurent délicates, notamment en raison d'un manque de données comparables et de différences de systèmes et de politiques (seul le Tessin connaît une obligation de formation jusqu'à 18 ans). L'indicateur le plus pertinent reste le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire II pour une cohorte donnée, objectif fixé à 95% au niveau suisse, alors que Genève se situe légèrement en dessous, autour de 84%, bien que ce taux ait récemment progressé. Le canton présente une forme de polarisation marquée, avec à la fois un taux très élevé de diplômés du supérieur et, en parallèle, une proportion non négligeable de jeunes en difficulté, ce qui accentue le décalage pour ces derniers et rend le décrochage d'autant plus problématique.

Effets et pertinence du dispositif FO18 pour les jeunes en difficulté

Le dispositif FO18 doit être compris dans une logique plus large, dans la mesure où les situations de décrochage résultent généralement d'une accumulation de difficultés qui apparaissent bien en amont, souvent dès le primaire ; l'un des enjeux de FO18 est précisément de renforcer la prévention en intervenant plus tôt dans les parcours, notamment pour éviter que certains élèves ne s'éloignent progressivement des exigences et du sens de l'école. Les mesures proposées dans ce cadre sont, pour une large part, à caractère préprofessionnel, voire quasi professionnel, avec des stages en entreprise, des entreprises d'application ou encore des ateliers pratiques, certaines réformes en cours visant d'ailleurs à renforcer cette orientation dans le préqualifiant. Il existe aussi des dispositifs variés combinant activités scolaires et activités de détour destinées à remobiliser les jeunes en leur redonnant du sens, tout en maintenant un lien avec les apprentissages. Toutefois, la question d'une sortie temporaire du système pour exercer une activité professionnelle avant un retour en formation se pose régulièrement, mais les institutions peinent à gérer ces situations, en particulier parce qu'il est difficile de réintégrer les jeunes une fois qu'ils ont quitté le dispositif. Il importe donc largement de maintenir un lien continu, notamment à travers des activités intermédiaires permettant un raccrochage progressif. Même lorsque les jeunes trouvent une voie qui les motive, l'accès à un apprentissage reste exigeant, notamment en raison de tests d'entrée comportant des compétences scolaires de base. Malgré ces contraintes, les parcours passant par des dispositifs de préqualification donnent des résultats globalement positifs, même si les comparaisons restent délicates en raison de la diversité des profils concernés.

FO18 et élèves scolarisés dans des établissements privés

Les données présentées portent sur l'école publique, qui constitue le périmètre principal de l'analyse. Toutefois, les élèves scolarisés dans des établissements privés restent également soumis à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et, en cas de décrochage, un protocole prévoit leur suivi en lien avec la direction générale du secondaire II, ce qui permet de les réintégrer dans le dispositif cantonal de formation.

Calendrier des entrées en formation

Des formes plus flexibles d'entrée en apprentissage ont existé par le passé, bien que limitées et vraisemblablement abandonnées en raison de leur complexité organisationnelle pour les entreprises. Cependant, certaines solutions intermédiaires existent, notamment la possibilité d'effectuer des stages avant l'entrée en apprentissage, certaines entreprises proposant, par exemple, une intégration anticipée suivie d'une signature de contrat pour la rentrée suivante, ce qui est une pratique pertinente. La difficulté principale ne réside pas tant dans le calendrier que dans le manque structurel de places d'apprentissage. A Genève, le nombre de places disponibles est largement insuffisant au regard des besoins, car il faudrait quasiment doubler, voire plus, le nombre d'apprentissages pour atteindre un niveau comparable à la moyenne suisse. Il en découle que l'accès à l'apprentissage reste très sélectif, en particulier pour les jeunes les plus fragilisés, et l'enjeu central consiste davantage à adapter les profils des jeunes aux attentes des entreprises qu'à assouplir les modalités d'entrée en formation.

Inégalité des chances et parcours scolaires fragmentés

Il s'agit bien d'inégalités des chances et non d'inégalités de traitement, ces inégalités renvoient au fait que la réussite scolaire varie selon l'origine sociale des élèves ; ce phénomène est largement documenté, il existe en Suisse comme à Genève et il tend à évoluer très lentement, malgré certaines adaptations du système, notamment en matière d'orientation. L'école repose en grande partie sur des normes, des attentes et des références culturelles plus proches des milieux socio-économiques favorisés, ce qui crée un décalage pour les élèves issus d'autres milieux et engendre des obstacles supplémentaires dans leur parcours, même si certains parviennent malgré tout à réussir.

Valorisation des compétences non scolaires

Les compétences non scolaires, telles que les compétences relationnelles, émotionnelles ou comportementales sont importantes. Dans les parcours

d'insertion, ces compétences ne remplacent généralement pas les exigences scolaires, mais viennent s'y ajouter. Pour les jeunes en difficulté, il reste nécessaire de développer également les compétences attendues dans les formations, notamment en vue de l'apprentissage, où des exigences scolaires minimales demeurent présentes. Il existe un vrai intérêt dans les dispositifs de « pédagogie du détour », qui permettent de remobiliser les jeunes à travers des activités variées, en travaillant notamment leur capacité à comprendre les attentes, à s'organiser et à s'engager dans un cadre de formation. Toutefois, ces démarches doivent, à terme, permettre un retour vers les exigences scolaires, dans la mesure où celles-ci restent déterminantes pour l'obtention d'un diplôme.

Orientation des jeunes en rupture vers des secteurs en pénurie

L'objectif n'est pas simplement de placer les jeunes dans n'importe quelle formation, mais de les orienter vers des parcours dans lesquels ils peuvent réussir ; ces jeunes disposent souvent de marges de choix limitées et doivent, dans une certaine mesure, s'approprier des orientations contraintes, ce qui peut fonctionner dans certains cas, mais suppose un minimum d'adhésion. L'enjeu principal demeure l'obtention d'un premier diplôme, et non uniquement l'entrée en formation.

Modalités de signalement des absences en cours

Un système informatisé de suivi est en cours de déploiement, avec pour objectif notamment de permettre une information plus rapide des parents en cas d'absence. Toutefois, les pratiques de recensement varient encore selon les établissements, contrairement à certains systèmes étrangers où l'information est transmise de manière quasi immédiate. Dans les échanges avec les familles de jeunes en décrochage, la question du temps de réaction apparaît comme centrale, de nombreux parents indiquant ne pas avoir été informés suffisamment tôt, notamment en raison de délais importants dans la communication des absences, ce qui limite leur capacité d'intervention.

Harcèlement scolaire

Il s'inscrit dans les problématiques d'intégration au sein de l'école et fait l'objet de dispositifs de prévention et d'intervention, notamment dans le cadre de mesures éducatives spécifiques ; cette dimension est prise en compte dans le suivi des élèves, en particulier lors de leur orientation vers des dispositifs de transition, que les jeunes soient victimes ou auteurs de harcèlement.

Nombre d'intervenants de différentes instances auprès des jeunes en décrochage

Les jeunes en difficulté sont généralement suivis par de nombreux intervenants, formant un réseau pouvant comprendre plusieurs professionnels issus de différents domaines. L'enjeu principal réside dans la qualité de la collaboration entre ces acteurs, qui doivent véritablement travailler en partenariat et non simplement se coordonner. En l'absence d'une telle cohésion, la responsabilité de faire le lien entre les différents intervenants retombe sur le jeune et sa famille, alors même qu'ils ne sont souvent pas en mesure d'assumer ce rôle. Cette coopération nécessite un travail complexe, du temps et une capacité des professionnels à dépasser les frontières de leurs fonctions respectives, en acceptant une certaine porosité des rôles afin de construire une prise en charge cohérente. Sans cette articulation, le jeune risque d'être pris entre des logiques médicales, sociales et scolaires difficilement conciliables. Il est donc important de maintenir une relation stable avec un adulte référent, dans la mesure où la multiplication des intervenants peut fragiliser le lien et compliquer l'accompagnement. La question n'est pas tant celle de leur quantité que de la qualité du lien établi avec le jeune. Une relation de confiance avec un adulte référent constitue un facteur déterminant de réussite, à condition que le jeune perçoive un engagement réel de cette personne dans son parcours. A l'inverse, la multiplication d'intervenants sans cohérence ni continuité peut fragiliser l'accompagnement. Il importe donc d'avoir un réseau coordonné et cohésif, ainsi que la possibilité de maintenir certains liens, par exemple avec un enseignant de référence, lors des transitions vers le secondaire II. Certaines structures cherchent à limiter le nombre d'intervenants pour renforcer la lisibilité du dispositif.

Question de la volonté chez les jeunes en difficulté

Si la motivation joue un rôle, les recherches montrent surtout que la réussite renforce la motivation, davantage que l'inverse ; ainsi, lorsque les jeunes accumulent des difficultés, notamment scolaires, ils perdent progressivement cette motivation. L'accompagnement de ces jeunes consiste précisément à reconstruire cette dynamique, en leur permettant d'atteindre des objectifs accessibles, de faire l'expérience de la réussite et de retrouver progressivement confiance, dans un processus circulaire. La motivation n'est ni stable ni spontanée, mais dépend fortement des expériences vécues, et il importe de travailler simultanément sur la performance et la persévérance, ces deux dimensions étant étroitement liées. L'engagement ne peut donc être réduit à une simple question de volonté individuelle, mais se construit dans un contexte donné.

Pistes de réflexion supplémentaires

S'agissant des dispositifs de préqualification, une réorganisation en modules semestriels sur deux ans aura lieu, permettant une plus grande flexibilité et une adaptation plus rapide des parcours lorsque certaines solutions ne fonctionnent pas. Le suivi individualisé, ajusté à l'évolution du jeune, de son projet et de sa motivation, plutôt que structuré uniquement selon des contraintes administratives, est essentiel. Il y aura également un renforcement du partenariat entre les différentes institutions et acteurs impliqués, ainsi qu'une nécessité de mieux structurer la transmission d'informations lors des transitions, notamment entre le cycle d'orientation et les dispositifs de préqualification. Ces pistes font l'objet de développements concrets et les premiers commentaires liés à l'expérience de terrain semblent plutôt encourageants.

Difficultés de passer de formations préqualifiantes à qualifiantes

Les parcours des jeunes issus des dispositifs de préqualification sont généralement longs, complexes et non linéaires. Un suivi réalisé cinq ans après l'entrée dans ces dispositifs montre des trajectoires très dispersées, et à un horizon de huit ans, environ la moitié des jeunes parviennent à obtenir un premier diplôme, souvent de type AFP ou CFC, ce qui implique des parcours fréquemment marqués par des interruptions, des réorientations ou des redoublements. Ces difficultés s'inscrivent dans une continuité, ces jeunes ayant souvent accumulé des obstacles tout au long de leur scolarité, et un jeune qui a eu de la peine à accéder à une formation qualifiante aura également davantage de difficultés à la mener à terme. Il existe donc une nécessité de maintenir un accompagnement, même après l'entrée en formation, bien que les dispositifs existants ne permettent pas toujours un suivi prolongé. Ces parcours reposent souvent sur des essais successifs et des ajustements progressifs, ce qui peut donner le sentiment d'un processus long et incertain, mais néanmoins nécessaire.

Rôle de l'apprentissage dans les parcours des jeunes en difficulté

Pour une grande partie des jeunes concernés, la principale voie d'accès à une formation diplômante reste l'apprentissage, tout en soulignant qu'à Genève, le nombre de places disponibles est insuffisant. Toutefois, cette situation ne s'explique pas uniquement par cette pénurie, même si une augmentation des places constituerait indéniablement une partie de la solution. L'orientation vers des filières scolaires générales, telles que le collège, ne constitue généralement pas une alternative adéquate pour ces jeunes, en raison

du décalage important avec les exigences académiques. Il est donc intéressant d'avoir des formations plus accessibles et adaptées, notamment les AFP sur deux ans, qui présentent des exigences scolaires moins élevées tout en permettant l'obtention d'un premier diplôme. Une proportion significative des jeunes actuellement en situation de transition pourrait bénéficier de ce type de parcours, sous réserve de disposer d'une offre suffisante.

Séance du 19 mai 2026

Audition de M^me^ Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, accompagnée de M^me^ Liliane Zossou, directrice de l'OFPC, et de M^me^ Sophie Chezeau, directrice de CAP Formations – DIP

M^me^ Zossou indique que la présentation se fera à deux voix. Une première partie générale présentera le dispositif CAP Formations, suivie d'une partie consacrée aux chiffres clés, aux résultats, afin de mieux comprendre les lois et l'impact du dispositif. Une dernière partie, plus analytique, visera à exposer la manière dont la mission et le projet de loi sont perçus au regard des fonctions de l'association.

M^me^ Chezeau explique qu'il convient d'abord de comprendre le dispositif CAP Formations, dans son fonctionnement général, ses objectifs publics, les différents acteurs impliqués ainsi que la manière dont les collaborateurs travaillent au sein du dispositif. Elle précise qu'il s'agit d'un dispositif interinstitutionnel, ce qui constitue, selon elle, sa principale force. Créé il y a une douzaine d'années dans le cadre de l'objectif fédéral visant à ce que 95% des jeunes de moins de 25 ans obtiennent un diplôme du secondaire II, le dispositif poursuit comme mission principale de permettre aux jeunes d'accéder à une qualification leur ouvrant les portes du marché du travail. Elle indique qu'il s'agit d'un guichet unique reconnu par les partenaires comme le lieu où les jeunes déscolarisés peuvent venir chercher un accompagnement. Grâce au dispositif, les jeunes ont accès à différentes mesures d'accompagnement, tant internes qu'externes. Très peu de critères d'exclusion sont appliqués : le dispositif s'adresse principalement à des jeunes déscolarisés ayant la volonté d'entrer en formation, et non à des jeunes recherchant simplement un emploi.

M^me^ Chezeau précise que la mission consiste à accompagner ces jeunes vers une formation qualifiante durable. Cela implique de réduire les freins à la formation, notamment sur les plans personnel, psychologique, social ou du logement, afin de permettre aux jeunes d'entrer en formation, de s'y maintenir et d'obtenir un diplôme. Elle souligne également l'existence d'un lien privilégié avec les entreprises. Certains jeunes jugés prêts à entrer en formation

peuvent être recommandés auprès des employeurs. Les entreprises font confiance au dispositif et aux dossiers préparés par les conseillers, ce qui facilite l'entrée en apprentissage. Mme Chezeau explique ensuite que le dispositif réunit trois départements et trois offices : l'OFPC, l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. Elle précise que plusieurs collaborateurs travaillent directement au sein du dispositif, notamment des conseillers en formation chargés de l'insertion, ainsi qu'une équipe de psychologues conseillers en orientation. Ces derniers réalisent des bilans d'orientation complets, comprenant notamment des tests cognitifs, afin d'aider les jeunes sans projet professionnel défini. Elle ajoute que deux conseillers détachés de l'OCE travaillent directement avec les équipes, aux côtés de trois assistantes sociales et d'une gestionnaire administrative et financière de l'Hospice général. Cette organisation permet d'offrir aux jeunes un accompagnement global et coordonné.

Mme Chezeau rappelle que le public cible est composé de jeunes âgés de 15 à 25 ans résidant à Genève, déscolarisés, ne disposant pas d'un diplôme du secondaire II, ayant un niveau minimal de français et n'étant pas bénéficiaires de prestations AI. Elle insiste également sur le principe de libre adhésion : les jeunes doivent être volontaires pour entrer en formation et accepter l'accompagnement proposé. Elle décrit ensuite le processus de prise en charge. Lors de l'inscription, une cellule d'accueil effectue une première analyse du dossier afin de déterminer les besoins du jeune et, le cas échéant, l'orienter vers un bilan d'orientation avant l'attribution d'un conseiller en formation. Une phase préliminaire de plusieurs entretiens permet ensuite d'évaluer l'engagement du jeune et sa capacité à entreprendre des démarches concrètes. Mme Chezeau indique que cette phase permet également de déterminer le degré de proximité du jeune avec la formation. Certains jeunes sont déjà proches d'une insertion rapide, tandis que d'autres présentent des difficultés beaucoup plus importantes nécessitant un accompagnement intensif et de longue durée. Elle précise que les conseillers suivent un nombre important de jeunes et que les entretiens ont généralement lieu toutes les deux semaines. Entre ces rendez-vous, les jeunes doivent effectuer diverses démarches de manière autonome, notamment des recherches de stage ou la préparation de dossiers de candidature. Mme Chezeau explique encore que différents outils peuvent être proposés : bilans d'orientation, ateliers sur les compétences transversales, témoignages d'apprentis, visites d'entreprises, job coaching ou encore mesures proposées par les partenaires institutionnels.

Elle relève que, pour les jeunes les plus éloignés de la formation, le recours à des partenaires externes, notamment Objectif jeunes, est essentiel. Ces structures permettent de remobiliser les jeunes, de leur redonner confiance, de

réinstaurer un rythme de vie et de favoriser la reprise d'activités collectives. Certaines mesures offrent un cadre plus souple et mieux adapté à des jeunes en grande difficulté.

Enfin, Mme Chezeau indique que certains jeunes peuvent directement accéder à une formation par le biais de ces mesures externes, tandis que d'autres reviennent ensuite dans le dispositif pour finaliser leur insertion. Les situations les plus complexes sont, quant à elles, orientées vers les partenaires sociaux compétents.

Mme Zossou indique que plusieurs indicateurs ont été développés afin de mieux suivre la population concernée et de comprendre les besoins des jeunes accompagnés. Elle présente tout d'abord les chiffres liés au volume d'activité. En 2024-2025, 2546 jeunes se sont inscrits dans le dispositif et 2067 sont ensuite effectivement entrés dans le suivi après la phase d'admission. Elle relève une augmentation importante depuis la création du dispositif en 2013-2014, tant du nombre d'inscriptions que du nombre de jeunes admis. Elle précise également que la majorité des jeunes suivis sont majeurs et qu'il y a davantage de garçons que de filles. S'agissant des résultats, Mme Zossou indique que la durée moyenne de suivi est d'environ 14,7 mois. Elle souligne surtout deux indicateurs qu'elle juge particulièrement importants : le taux de retour en formation et le maintien en formation. Elle explique que 60% des jeunes suivis retournent en formation à l'issue de leur passage dans le dispositif. Elle ajoute qu'un travail de suivi a permis de constater qu'une année plus tard, une large majorité de ces jeunes étaient toujours en formation, ce qui démontre, selon elle, l'efficacité du dispositif. Mme Zossou relève ensuite une évolution importante des profils des jeunes accompagnés. Elle explique que les problématiques rencontrées dépassent largement les seules difficultés liées à la formation. Les jeunes arrivent souvent avec des difficultés sociales, familiales, de santé ou de logement qui constituent autant de freins à l'entrée en formation et au maintien dans un parcours qualifiant. Elle souligne que ces difficultés doivent impérativement être prises en compte dans l'accompagnement. Certains jeunes rencontrent des difficultés importantes à maintenir un rythme de vie stable ou à se projeter dans une formation professionnelle.

Mme Zossou présente ensuite les différences entre CAP Formations et Objectif jeunes. Elle indique que CAP Formations a pour mission principale d'accompagner les jeunes vers une entrée en formation, alors qu'Objectif jeunes intervient davantage dans une logique de remobilisation. Cette structure permet notamment de travailler la confiance en soi, la reprise de rythme ou la reconstruction personnelle des jeunes avant une éventuelle entrée en formation. Elle précise également que CAP Formations fonctionne comme un

guichet unique ouvert à tous les jeunes déscolarisés, alors qu'Objectif jeunes s'adresse principalement à de jeunes majeurs bénéficiant de l'aide sociale et souvent plus éloignés de la formation. M^me^ Zossou insiste sur le fait que les deux dispositifs ne sont pas concurrents, mais complémentaires. Selon elle, chacun intervient dans son propre périmètre avec des missions distinctes, mais articulées. Objectif jeunes travaille davantage sur la remobilisation et les problématiques sociales, tandis que CAP Formations se concentre sur l'accompagnement vers la formation. Elle estime que cette complémentarité est essentielle et nécessaire afin d'amener progressivement les jeunes vers une qualification professionnelle.

M^me^ Zossou indique encore que CAP Formations ne dispose pas aujourd'hui de toutes les ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées. Elle relève notamment l'absence de professionnels spécialisés dans la remobilisation ainsi que le besoin de développer davantage de mesures spécifiques, notamment dans les domaines de la santé mentale, du sport, de la culture ou de l'accompagnement des jeunes femmes ne bénéficiant pas de l'aide sociale. Elle souligne enfin que les équipes en place accomplissent un travail précieux, mais se trouvent confrontées à des problématiques toujours plus complexes.

En conclusion, M^me^ Zossou estime que les difficultés rencontrées par les jeunes dépassent largement les seules questions de formation. Elle considère qu'il est nécessaire de renforcer les articulations entre les différents dispositifs et de maintenir une approche interinstitutionnelle. Selon elle, le fait que plusieurs professionnels spécialisés interviennent de manière complémentaire constitue aujourd'hui une véritable force du dispositif.

M^me^ Hiltpold ajoute un élément plus politique. Elle relève que la question se situe à l'articulation entre deux départements, avec d'un côté la dimension sociale et, de l'autre, la formation et la jeunesse. Elle indique que l'on peut toujours se demander s'il faudrait regrouper l'ensemble des dispositifs, mais elle souligne qu'aujourd'hui, quelle que soit la prestation concernée, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement social. Elle précise qu'il ne s'agit plus seulement de difficultés scolaires ou d'apprentissage, mais de problématiques beaucoup plus complexes. Elle estime donc que les dispositifs sont davantage complémentaires que concurrents, même si des améliorations restent possibles.

M^me^ Hiltpold relève notamment une difficulté concernant les jeunes qui ne sont pas pris en charge par certains dispositifs, en particulier lorsqu'ils ne remplissent pas les critères de l'aide sociale. Elle indique que cette situation constitue probablement l'un des principaux enjeux, en lien également avec les problématiques de santé, notamment de santé mentale. Elle ajoute que le département est très concerné par ces questions et cherche à obtenir des

moyens supplémentaires, notamment par le biais de dispositifs externes. Elle mentionne également la réforme du préqualifiant, récemment présentée à la presse, qui vise à remettre les jeunes sur les rails au moyen de projets ne se limitant pas uniquement au niveau scolaire. Elle précise enfin que certains jeunes, même après être passés par des dispositifs de préqualification, par exemple FO18, ne parviennent toujours pas à entrer en formation. Cela démontre, selon elle, que les problématiques dépassent largement le seul cadre scolaire et que le département ne peut pas, à lui seul, répondre à l'ensemble de ces situations.

Réponses aux questions des commissaires

Coordination des différents intervenants auprès des jeunes en difficulté

CAP Formations fonctionne comme un guichet unique. Les jeunes peuvent être orientés vers le dispositif par de nombreux acteurs différents. Un important travail d'information est mené autour de CAP Formations et des différents métiers concernés. Le dispositif existe depuis une dizaine d'années et l'augmentation du nombre de jeunes accueillis montre que le problème ne réside pas tant dans la connaissance du dispositif. Les jeunes parviennent à CAP Formations par différents canaux et à différents moments de leur parcours.

Il n'y a en principe pas de rupture de prise en charge à la sortie du cycle, notamment grâce à FO18 et au préqualifiant. Un suivi est prévu pendant deux ans et c'est probablement dans ce cadre que les jeunes sont orientés vers CAP Formations lorsqu'il n'a pas été possible de les remettre en formation. Il peut aussi s'agir de jeunes qui, sans être passés par le préqualifiant, ont connu plusieurs années d'échecs dans différentes filières, ont redoublé ou se retrouvent sans solution. Ces jeunes peuvent également être orientés vers le dispositif lorsqu'ils quittent l'école, notamment parce que leur parcours scolaire ne peut plus être poursuivi.

Il existe une grande coordination, en tout cas au sein du DIP. CAP Formations est bien identifié par les enseignants, les doyens, les doyens de réorientation et les conseillers sociaux. Lorsque le jeune est en rupture, qu'il n'existe plus de solution au niveau de l'école ou qu'il a dépassé l'âge du préqualifiant, le lien avec CAP Formations se fait de manière immédiate et fluide. Un peu plus d'un quart des jeunes suivis proviennent de l'apprentissage. Il s'agit de jeunes qui ont commencé un apprentissage et qui, pour diverses raisons, l'interrompent. Dans ces cas, le service de l'information professionnelle, au sein de l'office d'orientation, les oriente directement vers CAP Formations lorsqu'ils se retrouvent sans solution. Toutefois, les jeunes

majeurs peuvent refuser l'accompagnement, en raison du principe de libre adhésion. S'agissant des « boucles » dans les parcours, elles ne sont pas uniquement dues au système. Les dispositifs sont relativement bien coordonnés et les relais se font de manière fluide. Cependant, certains jeunes interrompent eux-mêmes leur parcours, quittent une mesure, disparaissent puis réapparaissent dans un autre dispositif. Dans ces situations, le nouvel intervenant doit nécessairement reprendre certains éléments, ce qui peut donner l'impression d'un recommencement. Un important travail de coordination est mené avec les partenaires afin d'éviter les ruptures de parcours. Une marge de progression existe tout de même, mais il y a déjà une prise de conscience du problème et une volonté de l'adresser.

Lorsque les jeunes sont envoyés dans des mesures externes, ils ne sont pas lâchés par CAP Formations. Le conseiller en formation reste le référent et joue un rôle de filet de sécurité. Il garde régulièrement le contact avec les personnes qui s'occupent du jeune dans les mesures, notamment dans le cadre d'Objectif jeunes, afin de suivre l'évolution de la situation et de réagir en cas de difficulté. CAP Formations conserve ainsi un fil rouge dans le parcours du jeune. Si celui-ci interrompt une mesure, le dispositif peut le récupérer et tenter de le maintenir dans le système, afin d'éviter qu'il ne disparaisse complètement du suivi.

Le projet JAFA est intéressant, notamment parce qu'il permet de sortir certains jeunes du modèle de l'aide sociale. Toutefois il existe une crainte concernant le montant versé aux jeunes en apprentissage. Si celui-ci correspondait au montant de l'aide sociale, les jeunes concernés pourraient percevoir davantage que des apprentis ayant suivi un parcours ordinaire. Cela pourrait créer un mauvais signal, en laissant penser qu'un jeune passé par l'aide sociale ou par JAFA serait financièrement mieux traité qu'un jeune entré directement en apprentissage. Des discussions sont encore en cours à ce sujet, car il ne paraît pas souhaitable que des apprentis perçoivent des montants différents, en particulier au détriment de ceux ayant suivi le parcours ordinaire. Il est important qu'il existe un service public d'Etat clairement identifié, avec des portes ouvertes et des possibilités d'orientation vers différentes mesures. Toutefois, certains jeunes éprouvent des difficultés à entrer dans une structure étatique. Ayant parfois quitté l'école ou vécu des expériences difficiles avec les institutions, ils peuvent être davantage rassurés par de petites structures associatives de proximité. Certaines associations apparaissent comme des lieux plus accessibles, plus familiaux et moins impressionnants qu'une grande structure publique. Ces dispositifs jouent un rôle important de remobilisation et de réassurance avant un éventuel retour vers CAP Formations. Les équipes cherchent à éviter les répétitions inutiles. Si un jeune a déjà constitué un dossier

ou effectué certaines démarches dans une association, ces éléments sont repris afin de poursuivre le parcours sans recommencer l'ensemble du travail.

Rôle des associations dans la réinsertion des jeunes en rupture

Le dispositif travaille avec un large réseau de partenaires proposant différentes mesures, notamment dans les domaines de la santé ou de la remobilisation. Objectif jeunes est souvent évoqué car il s'agit d'un projet relativement nouveau, mais les équipes cherchent surtout à orienter chaque jeune vers la mesure la plus adaptée à sa problématique.

Aide dans la préparation des dossiers de candidature

Plusieurs permanences hebdomadaires sont organisées afin d'aider les jeunes dans ces démarches. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un centre ouvert, mais que les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement dans l'utilisation des outils nécessaires à la préparation de dossiers de candidature.

Evaluation des besoins et ressources nécessaires

Les chiffres relatifs au décrochage ont déjà été présentés par le SRED. A Genève, les jeunes sont considérés comme pris en charge jusqu'à 18 ans grâce aux différents dispositifs existants, notamment la formation préqualifiante. Toutefois, il s'agit aussi d'une question de définition du décrochage. Les difficultés ne disparaissent pas pour autant et les problématiques se déplacent parfois au-delà de 18 ans. Certaines difficultés peuvent être détectées plus tôt, raison pour laquelle des réformes sont menées dès le primaire et le cycle d'orientation. Les difficultés rencontrées ne relèvent cependant pas uniquement de l'école ou de l'apprentissage. Il existe des problématiques familiales et sociales plus larges auxquelles l'école ne peut pas répondre seule. Le DIP estime qu'il n'existe pas de doublons entre les dispositifs et qu'une fusion ne permettrait pas de résoudre les problématiques observées. Si une logique de cohérence devait être poussée jusqu'au bout, il faudrait alors intégrer l'ensemble des prestations sociales liées aux jeunes, ce qui dépasserait largement la seule question de CAP Formations et d'Objectif jeunes.

Prise en compte des situations familiales des jeunes en décrochage âgés de 18 à 25 ans

Le dispositif JAFA concerne uniquement les jeunes majeurs éligibles de l'aide sociale. Il existe plusieurs formes d'aide. Certains jeunes suivis à CAP Formations peuvent bénéficier d'allocations de formation. De nombreux jeunes suivis sont bénéficiaires de l'aide sociale et des assistantes sociales travaillent directement au sein du dispositif afin d'identifier les besoins financiers et de mettre en place des soutiens lorsque cela est nécessaire. S'agissant des familles, de nombreux jeunes accompagnés vivent dans des contextes familiaux très compliqués (parents absents, en difficulté sociale,

bénéficiaires de l'AI, au chômage ou confrontés à des problèmes de santé). Certains jeunes se retrouvent dans des rôles de soutien envers leurs propres parents, ce qui inverse les responsabilités au sein de la famille. Les parents constituent un partenaire important, mais souvent difficile à mobiliser dans l'accompagnement des jeunes.

Taux de certification

Un jeune qui termine ou interrompt un apprentissage peut être réorienté vers CAP Formations, mais des changements d'orientation ou des erreurs d'aiguillage peuvent aussi intervenir. Les quelque 500 jeunes qui ne poursuivent pas le processus sont notamment des jeunes qui s'inscrivent, mais ne parviennent pas à tenir le rythme du dispositif. Certains ne se présentent pas aux trois premiers entretiens, voire ne viennent pas au premier rendez-vous, puis disparaissent. Dans ces situations, le lien n'a pas encore pu être établi, ce qui rend difficile le suivi de ces jeunes. CAP Formations peut tenter de les recontacter, mais ne peut pas aller les chercher à domicile. Certains jeunes peuvent ensuite se tourner vers d'autres dispositifs ou associations, parfois parce que CAP Formations leur paraît trop exigeant ou, au contraire, pas suffisamment encadrant. Une réflexion est en cours sur une meilleure communication entre les dispositifs, afin de savoir si certains jeunes réapparaissent ailleurs après avoir quitté CAP Formations. En 2024, 611 jeunes sont entrés en formation. Parmi les dossiers clôturés en formation, une proportion importante de jeunes, située entre 77% et 79%, se maintient encore en formation une année plus tard.

Stages en entreprise

CAP Formations dispose d'un important réseau d'entreprises. Le dispositif offre un service d'aide au recrutement, de sorte que certaines entreprises contactent directement CAP Formations lorsqu'elles recherchent un apprenti dans un domaine particulier. CAP Formations organise entre 500 et 600 stages par année avec les entreprises partenaires. Le dispositif collabore également étroitement avec le service de l'information professionnelle, qui peut orienter les équipes vers des employeurs à la recherche d'apprentis. Les stages peuvent être de courte durée, notamment des stages d'orientation de deux semaines. CAP Formations cherche aussi à développer des stages de préqualification, d'une durée d'un à dix mois, au sein d'entreprises formatrices. Ces stages permettent aux jeunes de découvrir le métier dans des conditions proches d'un apprentissage de première année, sans suivre encore les cours professionnels. Ces stages constituent souvent une étape déterminante, car ils permettent à l'entreprise de vérifier si le jeune correspond au poste et au jeune de confirmer son choix professionnel. CAP Formations accompagne également les jeunes sur les attitudes professionnelles et les compétences clés, telles que la

communication, la collaboration et l'organisation. A la fin du stage, une attestation peut être délivrée afin de reconnaître les compétences professionnelles acquises. Le savoir-être est un élément essentiel, car il constitue souvent l'une des causes principales de rupture dans les parcours de formation.

Séance du 18 août 2026

Prises de position et votes

PLR

Les amendements tiennent compte des discussions menées en commission, lesquelles ont mis en évidence l'importance des liens entre la formation, la motivation, la remobilisation et l'avenir professionnel des jeunes. Si les auditions ont confirmé l'existence de nombreux dispositifs, elles n'ont pas démontré la pertinence d'une fusion entre « Objectif jeunes » et CAP Formations. Le groupe PLR renonce dès lors à cette proposition, mais souhaite renforcer la cohérence et la coordination des différentes mesures de remobilisation et de formation. En effet, la multiplicité des offres rend leur accès difficile et contraint parfois les jeunes à recommencer les mêmes démarches auprès de plusieurs services. Or, les jeunes en décrochage ont particulièrement besoin d'un nombre limité d'interlocuteurs avec lesquels ils peuvent établir une relation de confiance. Le PLR supprime une autre invite, qui ne figurait pas dans la motion initiale et avait été reprise par erreur de la version du mois de mai.

S'agissant des nouvelles invites, la première demande une inscription obligatoire à une activité au bénéfice de la collectivité pour les bénéficiaires de moins de 25 ans. Le terme « bénévolat » a été remplacé, dès lors que la mesure envisagée ne constitue plus un simple encouragement, mais revêt un caractère obligatoire. Afin de tenir compte des remarques formulées en commission, une réserve liée à l'état de santé a été ajoutée, certains jeunes en décrochage rencontrant notamment des problèmes de santé mentale incompatibles avec l'exercice d'une telle activité.

La deuxième nouvelle invite vise à créer des mesures incitatives favorisant les formations dans les secteurs du marché du travail confrontés à une forte pénurie. Il ne s'agit pas de contraindre un jeune à s'orienter vers un domaine qui ne l'intéresse pas, mais de mieux l'informer sur certains secteurs souffrant d'une mauvaise image alors qu'ils offrent des perspectives intéressantes. Elle évoque notamment les efforts entrepris pour revaloriser l'apprentissage à Genève et rappelle que le système suisse permet de poursuivre sa formation et d'évoluer professionnellement après un apprentissage.

La troisième invite demande de développer, en concertation avec les milieux économiques, de nouveaux modèles de collaboration entre les entreprises et les différentes entités de l'OFPC. Celui-ci doit jouer un rôle central dans l'insertion directe et durable des jeunes adultes en décrochage, sans imposer de charges administratives excessives aux employeurs. Il convient ainsi de coordonner les dispositifs, de simplifier leur accès et, dans la mesure du possible, de prévoir un guichet unique.

La quatrième invite propose de transposer le dispositif neuchâtelois en désignant une personne disposant des compétences nécessaires pour créer et entretenir les contacts entre les entreprises et les bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi qu'entre les départements concernés. Cette personne aurait pour fonction d'assurer le lien entre des entités aux modes de fonctionnement très différents.

L'invite suivante vise à améliorer la coordination des mesures d'accompagnement destinées aux jeunes de 15 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale, à garantir la continuité de leur suivi et à limiter le nombre d'intervenants. Une meilleure coordination faciliterait les démarches tant pour les jeunes que pour les professionnels et les institutions chargés de les accompagner.

L'avant-dernière invite demande de procéder à des transferts de collaboratrices et collaborateurs de l'OCE et de l'Hospice général vers CAP Formations. Le PLR estime que les compétences de l'OCE relatives au marché de l'emploi pourraient être particulièrement utiles à CAP Formations et que les postes devraient être attribués en fonction des compétences nécessaires, indépendamment du département auquel ils sont rattachés. Enfin, la dernière invite propose d'envisager de confier le programme JAFA à CAP Formations, par l'intermédiaire du SBPE. Bien que ce programme fonctionne correctement, un regroupement des dispositifs permettrait de renforcer leur cohérence.

LJS

Il estime essentiel de maintenir une invite visant à créer un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, cette problématique ne relevant pas uniquement de l'aide sociale, mais également du département chargé de l'instruction publique, qui devrait se montrer davantage attentif. Il évoque le cas de jeunes qui interrompent leur cursus à l'ECG et risquent de se retrouver, entre 18 et 25 ans, sans formation. L'intégration du département de l'instruction publique au dispositif est dès lors primordiale. S'agissant de l'inscription obligatoire à une activité au bénéfice de la collectivité, il reconnaît qu'un refus pourrait soulever certaines difficultés, mais considère qu'il est important que les jeunes sans activité demeurent mobilisés. Une personne en

arrêt de travail durant six mois et privée d'une occupation valorisante éprouve de grandes difficultés à reprendre son activité professionnelle. Même une tâche simple, telle que faire la lecture à des personnes âgées dans un EMS, peut favoriser la valorisation personnelle et maintenir un rythme quotidien. Il estime par ailleurs que l'abolition du service militaire obligatoire en France a privé certains jeunes d'un cadre leur permettant de se préparer au monde du travail. Il convient donc, selon lui, d'envisager un dispositif poursuivant un objectif similaire.

L'invite visant à créer des mesures incitatives en faveur des formations dans les secteurs en pénurie a été supprimée, car elle est redondante avec celle prévoyant le développement de nouveaux modèles de collaboration avec les milieux économiques. Ces derniers pourront en effet identifier les secteurs dans lesquels des besoins existent. Cette suppression vise ainsi à simplifier les invites et à éviter leur accumulation. Il approuve par ailleurs l'ajout de l'OFPC proposé par le PLR, ainsi que la désignation d'une personne chargée de coordonner les différents dispositifs d'aide et les services concernés. En revanche, l'invite visant à améliorer la coordination lui paraît redondante, dès lors que cette tâche incomberait précisément à la personne désignée. Enfin, son groupe ne reprend pas les autres invites, qui impliqueraient une modification du système et de l'organigramme, une telle démarche lui paraissant prématurée à ce stade.

Département de la cohésion sociale

La situation des jeunes adultes constitue une préoccupation importante pour le département, tant en raison du nombre de personnes concernées que de la péjoration de certaines situations individuelles. Une grande partie des jeunes en fort décrochage rencontrent notamment des problèmes de santé mentale et ils ne recourent pas à l'aide sociale parce qu'ils la considéreraient simplement comme un revenu de base. Plusieurs actions sont menées depuis quelques mois afin de lutter contre l'exclusion sociale des jeunes, en particulier au sein de Point Jeunes. Des modifications structurelles ont déjà été apportées, notamment par la réaffectation de collaboratrices et collaborateurs à la mission principale d'insertion professionnelle et sociale des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. Cette mesure courageuse de l'Hospice général permet de réduire le nombre de dossiers attribués à chaque travailleuse ou travailleur social. La position politique du département est claire : l'ensemble des jeunes doivent être mobilisés. Les modalités, le degré et les moyens de cette mobilisation font précisément l'objet des travaux en cours. Certains jeunes sont rapidement en mesure d'intégrer le marché du travail, tandis que d'autres en demeurent éloignés malgré les dispositifs de formation existants et nécessitent

préalablement un accompagnement en matière de santé, de finances, de logement ou de situation familiale. Le rapprochement entre les services chargés de l'emploi et l'Hospice général fait également l'objet d'un travail conséquent, dont les résultats sont attendus pour l'automne. Des ordres de mission ont été donnés en ce sens aux offices concernés (cf. rapport de la Cour des comptes de décembre 2025 relatif à la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale). Celui-ci ne met pas en évidence de dysfonctionnements structurels majeurs, mais souligne la nécessité de revoir l'organisation afin de décharger les travailleuses et travailleurs sociaux et d'améliorer la collaboration avec le réseau. Il convient ainsi de renforcer la cohérence de la prise en charge. Ces éléments démontrent que la situation fait l'objet d'actions concrètes et que des travaux sont en cours pour améliorer la structuration du dispositif.

Verts

Le groupe indique que la commission n'a pas encore eu l'occasion d'examiner les amendements de manière approfondie. Il demande aux auteurs des amendements ou au département s'il est possible de chiffrer le coût de leur mise en œuvre. Il relève que ces nouvelles propositions nécessiteraient vraisemblablement des ressources supplémentaires. La désignation d'une personne chargée de la coordination entraînerait ainsi la création d'un poste, tandis que l'inscription obligatoire à une activité au bénéfice de la collectivité supposerait de trouver suffisamment de places dans les structures concernées. Il s'interroge également sur la nature et le coût des mesures incitatives destinées à favoriser les formations dans les secteurs en pénurie. Compte tenu du contexte financier et des discussions budgétaires, il souhaite connaître le coût de ces différentes mesures, notamment de l'activité obligatoire au regard du nombre de jeunes concernés, des incitations envisagées et de la création éventuelle d'un poste de délégué aux entreprises.

Réponses du DCS

Le coût des mesures sera précisé dans la réponse à la motion. Si leur mise en œuvre devait entraîner des dépenses importantes, celles-ci ne pourraient pas être absorbées aisément par le budget du département. Une motion peut utilement affirmer des orientations stratégiques et fixer des objectifs de mobilisation à l'intention du Conseil d'Etat. Toutefois, le texte comporte encore trop d'invites et intervient de manière excessive dans des questions structurelles relevant du Conseil d'Etat, notamment l'invite demandant le transfert de collaboratrices et collaborateurs de l'OCE vers CAP Formations. Le DCS ne saurait solliciter le transfert de nombreux postes auprès d'un autre

département sans tenir compte de l'organisation et des missions propres de l'OCE, qui doit également disposer des ressources nécessaires pour remobiliser les personnes en recherche d'emploi. En outre, CAP Formations repose déjà sur les ressources de plusieurs départements et les collaboratrices et collaborateurs concernés ne travaillent pas tous selon les mêmes bases légales ni dans le même cadre institutionnel. De plus, le fait de confier le programme JAFA à CAP Formations n'aurait pas de sens, l'objectif de JAFA étant d'éviter l'entrée des jeunes à l'aide sociale.

PS

Le groupe socialiste s'interroge sur l'amendement de LJS et du Centre prévoyant une inscription obligatoire à une activité de remobilisation. Il estime que la notion d'obligation est problématique dans le cadre d'une motion, en particulier en l'absence de précisions sur les conséquences d'un éventuel refus. Une contrainte dépourvue de sanction applicable perdrait en effet sa portée et ne correspondrait pas davantage à une mesure incitative. Il propose dès lors, à titre de sous-amendement, de supprimer le terme « obligatoire » et de prévoir simplement l'inscription à un programme de remobilisation.

Le Centre

Il indique que la notion d'obligation peut paraître choquante, mais estime qu'elle traduit également l'existence d'un cadre. Il rappelle que la législation sur l'aide sociale impose déjà aux bénéficiaires une obligation de collaborer. L'amendement reprend cette logique et donnerait aux éducatrices et éducateurs un levier supplémentaire pour mobiliser les jeunes, au-delà d'un simple encouragement. Il souligne enfin que cette obligation de collaborer figure dans une loi adoptée par le Grand Conseil.

Votes

Le PLR propose un amendement général aux invites de la motion 3176 :

Suppression des invites originales :

– *suppression de la première invite* « à fusionner Objectifs jeunes et CAP Formations » ;
– *suppression de la deuxième invite «* à concentrer les mesures d'insertion ou de réinsertion professionnelle des jeunes âgés de 15 à 25 ans au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse *».*

Nouvelles invites :

- *à rendre obligatoire l'inscription à une activité au bénéfice de la collectivité, pour tous les bénéficiaires de 18 à 25 ans, sauf avis médical contraire ;*
- *à créer des incitatifs pour favoriser les formations dans les secteurs d'activité du marché de travail à forte pénurie de main-d'œuvre, pour tous les bénéficiaires de 18 à 25 ans ;*
- *à développer, en concertation avec les milieux économiques, de nouveaux modèles de collaboration entre les entreprises et l'ensemble des différentes entités de l'OFPC permettant une insertion socioprofessionnelle directe et durable des jeunes adultes décrocheurs, sans charges administratives disproportionnées pour les employeurs ;*
- *à s'inspirer du dispositif neuchâtelois en désignant un ou une titulaire aux compétences établies pour créer et entretenir les contacts entre les entreprises et les bénéficiaires de l'aide sociale d'une part, entre le DIP, le DCS et l'OCE d'autre part ;*
- *à assurer une meilleure coordination des différentes mesures d'accompagnement des jeunes âgés de 15 à 25 ans en rupture sociale et/ou au bénéfice de l'aide sociale, tout en veillant à garantir une meilleure continuité de leur accompagnement, en limitant le nombre d'intervenants impliqués ;*
- *à procéder à des transferts de collaborateurs ou collaboratrices de l'OCE et de l'HG vers CAP Formations pour atteindre ces objectifs ;*
- *à envisager de confier le programme JAFA à CAP formations, par l'entremise du SBPE, dans le but d'améliorer l'efficacité du dispositif.*

La présidente met aux voix l'amendement général du PLR, supprimant les deux invites initiales de la motion et les remplaçant par les sept nouvelles invites supra.

Oui : 4 (4 PLR)
Non : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)
Abstentions : –

L'amendement général du PLR est refusé.

La présidente propose ensuite, afin de procéder de manière équitable par rapport au premier vote, de soumettre en bloc les amendements du Centre et de LJS en tant qu'amendement général. Celui-ci prévoit la suppression des deux invites initiales et leur remplacement par quatre nouvelles invites.

LJS et Le Centre proposent un amendement général aux invites de la motion M 3176 :

Suppression des invites originales :

– *suppression de la première invite* « à fusionner Objectifs jeunes et CAP Formations »

– *suppression de la deuxième invite* « à concentrer les mesures d'insertion ou de réinsertion professionnelle des jeunes âgés de 15 à 25 ans au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse ».

Nouvelles invites :

– *à créer un dispositif afin d'identifier le décrochage scolaire de manière précoce notamment lors des redoublements ;*

– *à rendre obligatoire l'inscription à un programme de remobilisation du dispositif Jeunes adultes en formation actifs et actives (JAFA) ou une activité au bénéfice de la collectivité, pour tous les bénéficiaires de 18 à 25 ans sauf avis médical contraire ;*

– *à développer, en concertation avec les milieux économiques, de nouveaux modèles de collaboration entre les entreprises et l'Hospice général permettant une insertion socioprofessionnelle directe et durable des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale, sans charges administratives disproportionnées pour les employeurs ;*

– *à s'inspirer du dispositif neuchâtelois en désignant un ou une titulaire aux compétences établies pour créer et entretenir les contacts entre les entreprises et les bénéficiaires de l'aide sociale d'une part, entre le DIP, le DCS et l'OCE d'autre part.*

La présidente met aux voix l'amendement général du PLR, supprimant les deux invites initiales de la motion et les remplaçant par les sept nouvelles invites supra.

Oui : 4 (4 PLR)
Non : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)
Abstentions : –

L'amendement général du PLR est refusé.

Le Centre et LJS propose un amendement général aux invites de la motion 3176 :

Suppression des invites originales :

– *suppression de la première invite* « à fusionner Objectifs jeunes et CAP Formations » ;

– *suppression de la deuxième invite «* à concentrer les mesures d'insertion ou de réinsertion professionnelle des jeunes âgés de 15 à 25 ans au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse *».*

Nouvelles invites :

– *à créer un dispositif afin d'identifier le décrochage scolaire de manière précoce notamment lors des redoublements ;*
– *à rendre obligatoire l'inscription à un programme de remobilisation du dispositif Jeunes adultes en formation actifs et actives (JAFA) ou une activité au bénéfice de la collectivité, pour tous les bénéficiaires de 18 à 25 ans sauf avis médical contraire ;*
– *à développer, en concertation avec les milieux économiques, de nouveaux modèles de collaboration entre les entreprises et l'Hospice général permettant une insertion socioprofessionnelle directe et durable des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale, sans charges administratives disproportionnées pour les employeurs ;*
– *à s'inspirer du dispositif neuchâtelois en désignant un ou une titulaire aux compétences établies pour créer et entretenir les contacts entre les entreprises et les bénéficiaires de l'aide sociale d'une part, entre le DIP, le DCS et l'OCE d'autre part.*

La présidente met aux voix l'amendement général du Centre et de LJS, prévoyant la suppression des deux invites initiales et leur remplacement par quatre nouvelles invites :

Oui : 14 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : 1 (1 S)

L'amendement général du Centre et de LJS est accepté.

Le groupe des Verts indique que le caractère obligatoire de l'inscription à un programme de remobilisation destiné aux jeunes adultes suscite des interrogations. Il propose, un sous-amendement à la deuxième invite, à savoir de supprimer le terme « obligatoire » et de prévoir simplement « -à l'inscription à un programme de remobilisation du dispositif Jeunes adultes en formation actifs et actives (JAFA) ou une activité au bénéfice de la collectivité, pour tous les bénéficiaires de 18 à 25 ans sauf avis médical contraire ».

La présidente soumet le sous-amendement au vote :

Oui : 5 (3 S, 2 Ve)
Non : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : –

Le sous-amendement est refusé.

La présidente met aux voix l'ensemble de la motion 3176 telle qu'amendée et son renvoi au Conseil d'Etat :

Oui : 8 (1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non : 7 (3 S, 2 V, 2 MCG)
Abstentions : –

La motion 3176 telle qu'amendée est acceptée.

Date de dépôt : 14 octobre 2026

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Arber Jahija

La motion 3176 qui prétendait plaider dans son titre « pour plus d'efficacité dans l'accompagnement des jeunes adultes en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage et à l'aide sociale », partait sans doute d'une bonne intention au moment de sa rédaction.

Acceptée à une voix près au moment du vote lors de son passage en commission des affaires sociales, la M 3176 a toutefois été au préalable totalement vidé de ses invites initiales qui ont été intégralement remplacées, en raison de la confusion improbable de l'auteure de la motion entre les mots « fusion » et « coordination » et d'une méconnaissance des dispositifs.

D'après ses explications fournies en commission, la 1re signataire de la M 3176 souhaitait fusionner deux dispositifs existants (Objectif jeunes et CAP Formations) rattachés à deux départements distincts, en un seul placé ensuite sous la supervision du DIP, « évitant ainsi les doublons par le biais d'une approche globale permettant de mieux coordonner les actions et l'accompagnement des jeunes concernés de 15 à 25 ans », toujours selon ses dires.

Définitions des dispositifs

Pour rappel, « **CAP Formations** », créé en 2013, est un dispositif interinstitutionnel réunissant l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général. Sa mission est d'ordre scolaire et professionnel : analyser les parcours des jeunes sans certification, les orienter vers des mesures de formation et les accompagner jusqu'à l'entrée en apprentissage ou en formation qualifiante.

« **Objectif jeunes** », quant à lui, poursuit un objectif socio-éducatif : remobiliser des jeunes en rupture, les aider à retrouver un rythme, à reprendre confiance en eux et à envisager des perspectives pour leur avenir à travers le sport, les arts et la culture. Il ne s'agit pas d'un dispositif de formation au sens strict, mais d'un sas de remobilisation psychosociale indispensable pour des jeunes qui sont souvent en situation de grande vulnérabilité (rupture familiale, précarité, problèmes de santé mentale).

Un autre dispositif intitulé « **JAFA** » (Jeunes adultes en formation actifs et actives), mis en place en 2024 au sein du DCS, s'appuie précisément sur Objectif jeunes pour offrir une bourse de préformation destinée à éviter le recours à l'aide sociale.

L'ensemble de ces dispositifs repose sur leur complémentarité fondamentale, qu'il serait dangereux de réduire à une logique d'accompagnement strictement scolaire et professionnelle, sans tenir compte de la dimension sociale.

De ce fait, l'affirmation contenue dans la motion 3176, selon laquelle « il existerait des doublons » mérite au moins d'être sérieusement nuancée. On notera par ailleurs que cette ineptie figure toujours à la dernière place des considérants de la motion, bien qu'elle soit complètement insensée, étant donné que les quatre nouvelles invites demandent au contraire d'étendre et de développer encore davantage les dispositifs !

La M 3176 traduit une méconnaissance totale de la réalité du terrain

Comme l'a rappelé un auditionné de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, actuellement à Genève « environ 4000 à 5000 jeunes de moins de 25 ans se trouvent en situation de décrochage durable, sans reprise de formation ». « Près de 800 à 900 jeunes décrochent du système de formation chaque année ». « 13 à 14% de la jeunesse du canton se retrouvent à 25 ans, sans certification du secondaire II », contre 9 à 10% en comparaison avec la moyenne suisse.

Egalement entendus en commission, des fonctionnaires de l'Hospice général ont confirmé que « Genève traverse une période complexe marquée par une augmentation de près de 40% du nombre de personnes à l'aide sociale uniquement sur les trois dernières années », en rappelant par ailleurs « qu'une personne qui arrive à Point Jeunes à 18, 19 ou 20 ans présente souvent déjà une situation d'endettement, voire de surendettement ».

Toutefois, ni l'Hospice général, ni la Cour des comptes, ni même les chercheurs académiques de l'Université de Genève ne sont capables d'expliciter les causes de ce naufrage genevois vers la précarité. Malheureusement, il faut être pauvre pour pouvoir le comprendre !

Une réalité qui pourtant crève les yeux

Ces statistiques sociales sont évidemment à corréler avec le taux de chômage genevois qui est également parmi les plus élevés au niveau national, avec une population progressivement exclue du marché local de l'emploi, quel

que soit l'âge, souvent victime d'une concurrence frénétique avec la main-d'œuvre extérieure non résidente surabondante.

Le fait que les jeunes recourent de plus en plus à l'aide sociale dès 18 ans à Genève s'explique aussi par la cherté des primes d'assurance-maladie qui augmentent chaque année, sans épargner les jeunes à faibles ou sans revenus, qui une fois l'âge de la majorité atteint se retrouvent facilement à la merci des poursuites, avec les troubles sociopsychologies qu'elles peuvent engendrer.

En effet, à Genève plus qu'ailleurs dans le pays, le passage à l'âge adulte a un goût amer pour les jeunes et leurs familles. Jusqu'à 18 ans inclus, les primes moyennes d'assurance-maladie avoisinent 150 francs. En revanche, dès 19 ans, les primes passent à 430 francs par mois (tarif 19-25 ans).

De plus, il n'est pas si aisé pour un jeune de 19 ans d'aller entreprendre les démarches administratives pour mendier des subsides de primes à l'Etat, qui par ailleurs vient tout juste de réduire cette prestation, sans laquelle des milliers de Genevois se verraient adresser sans ménagement à l'office des poursuites pour défaut de paiement à l'assurance-maladie.

Notre système d'assurance santé est performant, mais il est hélas beaucoup trop cher. En comparaison mondiale, la Suisse est d'ailleurs considérée comme le deuxième pays où les coûts des soins sont les plus élevés (derrière les Etats-Unis en première position), et le pire pays au monde en matière de soins non remboursés[1].

Il suffit d'être réaliste pour tirer les conclusions qui s'imposent face à la situation qui saute aux yeux et surtout ne pas se leurrer à l'instar des auteurs de la motion 3176 ; **le système genevois actuel a créé les conditions favorables au basculement dans la précarisation des jeunes adultes, que seul le recours immédiat à l'assistance publique peut éviter au moins provisoirement, le temps pour eux de parvenir à meilleure fortune.**

Au regard de la situation qui prévaut actuellement à Genève, cette motion n'apporte aucune réponse satisfaisante et ne tient pas compte du fond du problème où se loge la racine du mal. De surcroît, la nouvelle version amendée de la M 3176 emprunte un cheminement qui va totalement à l'encontre des intentions initiales de son auteure (qui proposait d'amputer et d'altérer le dispositif d'aide aux jeunes). Selon toute vraisemblance, ce texte ne devrait donc logiquement pas être voté en l'état, même remanié, lors de son prochain passage en séance plénière.

[1] Article de MP du 12 mai 2022, « La Suisse, deuxième pays aux soins les plus chers, selon une étude », en ligne sur lematin.ch, https://www.lematin.ch/story/la-suisse-deuxieme-pays-aux-soins-les-plus-chers-selon-une-etude-552683400797